

SALLES-CURAN

JANVIER 2025

BULLETIN MUNICIPAL



SOMMAIRE

- Le Mot du Maire	3 – 4
- Etat civil de l'année	5
- Tarifs des services publics	6
- Les travaux du conseil municipal au cours de l'année	7 - 37
- Les finances communales : évolution sur les trois dernières années	38
- Obtenir son identité numérique certifiée – Accéder à des démarches sensibles de façon totalement dématérialisée	39 – 40
- Arnaques et escroqueries en ligne : comment les identifier et agir ?	41 – 42
- Salles-Curan en chiffres	43
- Collecte de témoignages : Résistance et Libération sur le Lévézou	44
- Au nom de la mémoire – Ils ont fait leur service militaire en Algérie	45 - 50
- Micro-crèche « l'Abeille »	51
- Les Réalisations	52
- Les Projets	53
- La parole aux Associations	54 - 92

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2025, j'ai plaisir à vous retrouver dans ce bulletin pour vous adresser mes Meilleurs vœux pour 2025. Des vœux de santé bien sûr, parce que c'est au fond l'essentiel de ce que l'on peut se souhaiter, et parce que c'est ce qui nous permet de tout affronter. J'ai une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés au cours de ces derniers mois, pour tous ceux qui sont dans la peine, dans la souffrance et la difficulté.

Et puis, comme l'a si bien dit Jacques Brel, je vous souhaite :

- des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns ;
- d'aimer ce qu'il faut aimer, et d'oublier ce qu'il faut oublier ;
- des passions, des silences, des chants d'oiseaux au réveil, et des rires d'enfants ;
- de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque ;
- et surtout, surtout, je vous souhaite d'être vous, d'être fier de l'être et d'être heureux, car le bonheur est notre destin véritable.

L'année 2024 a laissé derrière elle des souvenirs plus ou moins marquant, mais au niveau national c'est les conflits et guerres que subissent l'Ukraine, Gaza, le Yémen et les tensions internationales qui contribuent à faire vaciller les équilibres acquis à l'issue de la seconde guerre mondiale et qui nous inquiètent. Les déferlements de violence quotidiens créent un climat d'insécurité dans nos villes et même quelquefois dans nos territoires plus ruraux.

La crise agricole nous touche plus particulièrement car nos agriculteurs la subissent et essaient de sensibiliser la population à leurs préoccupations quotidiennes.

Les jeux olympiques et para-olympiques que nous avons pu suivre avec plus ou moins d'engouement ont fait rayonner la France à travers le Monde. Bravo aux sportifs qui se sont engagés dans ces compétitions de très haut niveau.

Malgré un climat difficile accentué par une économie en berne, nous avons continué à faire avancer les projets avec bien sûr des réserves pour ne pas créer de difficultés dans la gestion des biens et finances communales. Nous avons pris en considération les problèmes quotidiens des contribuables pour prendre la décision de ne pas impacter la fiscalité locale. Ainsi les taux des taxes foncières n'ont pas augmenté ces dernières années pour limiter l'impact sur les ménages de la hausse des bases fixées par l'Etat.

En 2024 nous avons finalisé les travaux d'aménagement bourg-centre 2^{ème} tranche, réalisé les plantations définitives sur les tranches 1 et 2. Les traçages ont été faits sur ces mêmes tronçons et des barrières ont été posées à chaque entrée du centre bourg pour sécuriser l'organisation des foires et marchés, ainsi que tout évènement qui pourrait être programmé sur ce périmètre.

Des travaux de voirie ont été fait sur deux secteurs, Chemin de Monaco et Lotissement les Gariguettes. Des acquisitions de matériel ont été faites pour améliorer les conditions d'enseignement à l'école et de travail pour nos agents.

Pour 2025, nous envisageons essentiellement de réaliser la 3^{ème} tranche d'aménagement bourg centre qui concerne la Place de la Mairie et le parking dit de la menuiserie et de rénover le bâtiment de l'ancienne base nautique en bordure du lac. La rénovation énergétique de l'école et de la Mairie avec création d'un espace dédié à la bibliothèque fait partie des projets pour un proche avenir.

La réalisation du centre aquatique portée par la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup tant pour l'investissement que pour le fonctionnement prend forme, le gros œuvre est terminé, l'aménagement intérieur est en cours. Le choix de l'exploitant a été réalisé. Les délais de réalisation sont pour le moment tenus. La structure devrait pouvoir ouvrir pour l'été 2025.

Tout au long de l'année les associations se sont employées à proposer des activités et des animations visant à satisfaire un maximum de demandes et à toucher toutes les tranches d'âge. Je les remercie pour leur implication dans l'animation et le dynamisme de notre commune.

Nos artisans, commerçants, professions libérales, services travaillent quotidiennement pour proposer à la population de notre commune, mais plus largement pour tout le territoire afin que nous ayons tout à portée de main, nous les remercions pour leur implication dans le développement économique.

L'agriculture occupe un large pan de l'activité économique du territoire, nos agriculteurs diversifient leur activité et proposent de plus en plus de produits en circuit court pour la satisfaction de tous. Merci pour votre travail au service du développement agricole.

Nos sapeurs-pompiers et nos gendarmes veillent toujours à la sécurité et à l'ordre public pour que chacune et chacun de nous puisse profiter d'une qualité de vie exceptionnelle.

Les enseignantes et enseignants du primaire et du collège très investis dans leur rôle de transmission du savoir accueillent plus de 200 élèves à qui ils inculquent les bases culturelles pour leurs prochaines années. Merci pour votre investissement dans cette noble cause.

Nos malades, nos anciens sont accompagnés au quotidien par les services d'aide à domicile. Merci pour votre implication dans l'accompagnement de nos aînés.

Chacun de nous qui qu'il soit contribue à amener sa pierre à l'édifice pour que notre commune soit un lieu où il fait bon vivre avec un cadre et une qualité de vie que nous prenons soins de préserver et d'améliorer.

Dans les prochains jours vous serez conviés à la cérémonie des vœux qui sera l'occasion de partager un temps important de la vie de la commune où les maître-mots sont rassemblement, échange et convivialité.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Bien à vous,

Le Maire,

Maurice COMBETTES

Etat civil

Naissances



ALARY Basile	15/04/2024
BANNES Elia	07/03/2024
BRU Julio	19/09/2024
CADET Ambre	09/10/2024
CAMBOULIVES Pablo	16/04/2024
DAURES Céleste	22/12/2024
VIALA Justin	02/01/2024

Mariages



BRU Jean-Baptiste et BALDET Lucille	04/05/2024
DARNIERE Kévin et FERON Allyson	07/08/2024

Décès



BLANCHY René	14/10/2024
BRU Gérard	03/04/2024
CATALAYUD André	21/03/2024
FABRE André	06/03/2024
FOURCADIER Lucette Veuve FABRE	07/12/2024
GUIBBAL Christian	04/12/2024
PRADÈRE Marie-Claude épouse CARCENAC	12/10/2024
ROUQUETTE Bernard	07/12/2024
ROUX André	10/03/2024
VALIERE Jean	05/01/2024

Tarifs des services publics pour 2025

Salle des fêtes (Salles-Curan – Les Canabières – Bouloc)		
-	Caution	300.00 €
-	Chauffage	50.00 €
-	Mobilier :	
•	Tables + 10 chaises (hors location salle des fêtes)	5.00 €
•	Chaises	Caution de 500 €
-	Location salle des fêtes de Salles-Curan	100.00 €
-	Location salle des fêtes des Canabières	80.00 €
-	Location salle des fêtes de Bouloc	50.00 €
-	Séminaire (la journée) sans chauffage	80.00 €
-	Séminaire (la journée) avec chauffage	150.00 €
-	Associations locales	Gratuit
Cimetière	Concession pleine terre ou caveau (5 m ²)	250 €
	Concession pour caverne 60 x 70 (1 m ²)	100 €
Colombarium		
-	Case pour une durée de 10 ans	100.00 €
-	Case pour une durée de 15 ans	150.00 €
Droits de place		
-	Foires et marchés du 01.07 au 31.08	1.50 € le ml
-	Déballages hors foires et marchés :	
•	Commerçants et foraine	14.00 €
•	Camions (toute l'année)	100.0
•	Cirques (01.07 au 31.08)	25.00
Pont bascule	La pesée jusqu'à 20 tonnes	1.00
-	La pesée jusqu'à 50 tonnes	4.00
Photocopies	Copies administratives	0.18 €
-	Copies grand public	0.30 €
Cantine : le repas		4.00 €
Garderie : par garderie et par enfant		1.00 €
Pontons de la Anse et des Vernhes		
	* saison complète (juin – juillet – août)	280.00 €
	* mensuel	160.00 €
	* hebdomadaire	50.00 €
	* journalier	9.00 €
-	hors saison (par mois)	50.00 €
Assainissement		
-	Part fixe	100.00 €
-	Part proportionnelle	1.40 € /m ³
-	Redevance pour performance épuratoire	0.25 € /m ³
-	Branchement sur le réseau jusqu'à 5 mètres de canalisation	800.00 €
-	Branchement sur le réseau au-delà de 5 mètres de canalisation	100.00 € le mètre supplémentaire
Maison de santé rurale		
-	Vacation dans locaux professionnels la demi-journée	15.00 €
-	Semaine appartement T1	70.00 €
-	Mois appartement T1	280.00 €
-	Semaine appartement T1 Bis	70.00 €
-	Mois appartement T1 Bis	280.00 €
-	Semaine appartement T3	125.00 €



Les travaux du Conseil Municipal au cours de l'année

Séance du 22/03/2024 :

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite au décès de M. André ROUX, et conformément au Code Electoral, il a été pourvu au remplacement du poste rendu vacant de conseiller municipal, tel que le prévoit la loi et dans le délai imparti des 15 jours de la vacance. Le poste est pourvu par le conseiller municipal de la même liste arrivant juste derrière le dernier conseiller municipal en poste. Il s'agit de René Poujade. Il a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal à compter du jour de la réunion.

Délibération : Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant le décès de M. André ROUX, conseiller municipal sur la liste majoritaire,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élus sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est M. POUJADE René,

DELIBERE

PREND ACTE de l'installation de M. René POUJADE en qualité de conseiller municipal,

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal.

Délibération approuvée par 15 Voix

Budget Annexe Lotissement les Gariguettes – Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Lotissement « Les Gariguettes » qui a été réouvert par erreur malgré une clôture par délibération en date du 22/07/2022.

Les résultats s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 0
- Section d'investissement : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les résultats présentés au Compte administratif 2023

CONFIRME la dissolution du budget annexe Lotissement les Gariguettes au 31/12/2023.

Délibération approuvée par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Annexe Lotissement les Gariguettes – Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Lotissement « Les Gariguettes » qui a été réouvert par erreur malgré une clôture par délibération en date du 22/07/2022.

Les résultats s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 0
- Section d'investissement : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les résultats présentés au Compte de Gestion 2023

Délibération approuvée par 15 Voix

Compte Financier Unique (C.F.U.) 2023 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement – Vue d'ensemble

Chapitre - intitulé	Prévisions	Réalisations
011 – Charges à caractère général	725 509.89	646 053.53
012 – Charges de personnel et frais assimilés	463 599.00	444 025.50
014 – Atténuation de produits	8 000.00	2 284.00
65 – Autres charges de gestion courante	308 109.63	282 639.81
66 – Charges financières	88 979.40	88 441.91
68 – Dotation aux provisions	701.00	200.21
023 – Virement à la section d'investissement	224 279.97	
042 – Opérations d'ordre entre sections	25 187.00	127 757.00
TOTAUX	1 844 365.89	1 591 401.96

Recettes de fonctionnement – Vue d'ensemble

Chapitre - intitulé	Prévisions	Réalisations
013 – Atténuation de charges	35 000.00	40 679.94
70 – Produits services, domaine, ventes directes	173 108.00	175 999.50
73 – Impôts et taxes	82 459.04	62 459.04
731 – Fiscalité locale	725 733.00	771 157.07
74 – Dotations et participations	476 818.85	500 040.09
75 – Autres produits de gestion courante	210 000.00	187 384.24
77 – Produits spécifiques	1 500.00	103 637.65
042 – opérations ordre transfert entre sections	25 187.00	25 187.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté N-1	114 560.00	114 560.00
TOTAUX	1 844 365.89	1 981 104.53

Résultat : Excédent de fonctionnement : 389 702.57 €

Dépenses d'investissement Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
165 – Dépôt et cautionnements reçus	0	400.05	
1641 – Emprunts en euros	209 000.00	217 755.09	
168748 – Dettes autres communes	200 000.00	100 000.00	
001 – Solde d'exécution section d'investissement	60 049.02	60 049.02	
198 – Neutralisation des amortissements	25 187.00	25 187.00	
9007 - Matériel	90 000.00	88 591.38	1 400.00
9010 – Eclairage public	15 000.00	11 038.13	3 900.00
9050 – Voirie Communale	50 351.74	13 603.84	8 000.00
9056 – Transactions foncières	135 000.00	2 400.00	130 000.00
9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	70 000.00	8 314.99	8 000.00
9061 - Cimetières	30 000.00		
9064 – Aménagement village	900 000.00	880 290.71	19 000.00
TOTAL DEPENSES	1 784 587.76	1 407 630.21	170 300.00

Recettes d'investissement Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
168748 – Dettes autres collectivités	200 000.00	200 000.00	
192 – Plus ou moins value sur cessions immob		51 285.00	
2111 – Terrains nus		51 285.00	
28041413 – subv Cne GFP : projet infrastructure		9 609.00	
00 - Financières	774 325.76	448 083.95	
024 – Produit cession immobilisation	100 000.00		
021 – Virement de la section de fonctionnement	224 279.97		
10222 - FCTVA	89 996.77	89 996.77	
10223 – TICPE 2è part	5 000.00		
10226 – Taxe aménagement		2 743.16	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	355 049.02	355 049.02	
165 – Dépôts et cautionnements reçus		295.00	
28 - Amortissements	25 187.00	15 578.00	
9007 - Matériel	7 441.00	5 341.00	
1322 – Subvention Région	2 100.00		
1323 – Subvention Département	5341.00	5 341.00	
9010 – Eclairage public	5 000.00	3 850.00	
13251 – Subvention SIEDA	5 000.00	3 850.00	
9060 – Grosses réparations bâtiments		15 000.00	
1322 – Subvention Région		15 000.00	
9064 – Aménagement Village	772 634.00	360 820.63	
1321 – Subvention Etat	130 000.00	128 000.44	
1322 -Subvention Région	105 000.00	54 131.10	35 000.00
1323 – Subvention Département	227 634.00	116 790.00	100 000.00
13251 – Subvention Leader	60 000.00		60 000.00
13258 – Fonds concours Cte de Cnes	250 000.00		130 000.00
13461 - DETR		61 899.09	
TOTAL GENERAL	1 784 587.76	1 160 852.58	325 000.00

Résultat : Déficit d'investissement : 246 777.63 €

Délibération : Budget principal – Compte Financier Unique (C.F.U.) 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement	389 702.57
- Déficit d'investissement	246 777.63
- Restes à Réaliser Dépenses	170 300.00
- Restes à Réaliser Recettes	325 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2023,

L'approuve par : 11 Voix POUR - 3 Abstentions (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Principal – Affectation de résultats 2023

Monsieur le Maire fait part aux membre du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2023 qui s'établissent comme suit :

- Excédent de fonctionnement	389 702.57
- Déficit d'investissement	246 777.63
- Restes à Réaliser Dépenses	170 300.00
- Restes à Réaliser Recettes	325 000.00

Et propose d'affecter la somme de 92 077.63 en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre la somme de 297 624.94 en section de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter la somme de 92 077.63 en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre la somme de 297 624.94 en section de fonctionnement au compte 002.

Délibération approuvée par 12 voix Pour – 3 Abstentions

Compte Financier Unique (C.F.U.) 2023 – Budget annexe Assainissement

Chapitre – Intitulé Dépenses de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
011 – Charges à caractère général	45 165.00	40 861.82
014 – Atténuation produits	9 000.00	8 779.00
65 – Autres charges de gestion courante	392.85	6.40
66 – Charges financières	76 200.04	76 199.54
67 – Charges exceptionnelles	85.00	85.00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	69.00	
022 – Dépenses imprévues	62.09	
042 – Opérations d'ordre entre sections	124 968.00	124 968.00
TOTAUX	255 941.98	250 899.76

Chapitre – intitulé Recettes de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
70 – Vente produits, prestations	99 000.00	91 714.34
74 – Subventions d'exploitation	10 535.00	
77 – Produits exceptionnels	100 000.00	100 001.40
78 – Reprise sur provisions et dépréciations		172.95
042 – opérations d'ordre entre sections	35 914.00	35 914.00
002 – Résultat d'exploitation reporté	10 492.98	10 492.98
TOTAUX	255 941.98	238 295.67

Résultat de fonctionnement : Déficit : - 12 604.09 €

Dépenses d'investissement	Prévu	Réalisé
020 – Dépenses imprévues	964.87	
16 – Emprunts et dettes assimilées	112 000.00	98 051.14
1641 – Emprunts en euros	112 000.00	98 051.14
27 – Autres immobilisations financières	200 000.00	200 000.00
2763 – Créances sur collectivités et établissements publics	200 000.00	200 000.00
13 – Subventions d'investissement (amortissement subventions) – opérations d'ordre (040)	35 914.00	35 914.00
Opération 205 – Travaux voirie suite à travaux	42 000.00	0
Opération 206 – Assainissement les Canabières	291 900.00	0
21532 – Réseaux Assainissement	291 900.00	
TOTAL GENERAL	682 778.87	333 965.14

Recettes d'investissement	Prévu	Réalisé
001 – Solde d'exécution section d'investissement	302 810.87	302 810.87
27 – Autres immobilisations financières	200 000.00	100 000.00
2763 – Créances sur collectivités	200 000.00	100 000.00
28 – Amortissements travaux	124 968.00	124 968.00
Opération 206 – Assainissement les Canabières	55 000.00	
13111 – Subvention Agence de l'Eau	40 000.00	
1313 – Subvention Département	15 000.00	
TOTAL GENERAL	682 778.87	527 778.87

Résultat d'investissement : Excédent 193 813.73

Délibérations :

Budget annexe Assainissement – Compte Financier Unique (C.F.U.) 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 12 604.09
- Excédent d'investissement 193 813.73

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2023 du Budget annexe Assainissement, L'approuve par : 11 Voix POUR - 3 Abstentions (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget annexe Assainissement – Affectation résultats 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2023 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 12 604.09
- Excédent d'investissement 193 813.73

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2024.

Délibération approuvée par 12 Voix Pour – 3 Abstentions

Compte Financier Unique (C.F.U.) 2023 – Budget Annexe Lotissement La Devèze

Dépenses de fonctionnement	Prévu	Réalisé
002 – Résultat de fonctionnement reporté	28 133.86	28 133.86
65 – Autres charges de gestion	10.00	
71 – Constatation des recettes	133 955.81	
TOTAL GENERAL	162 099.67	28 133.86

Recettes de fonctionnement	Prévu	Réalisé
70 – Vente parcelles	95 289.00	
75 – Autres produits de gestion	66 810.67	
TOTAL GENERAL	162 099.67	

Résultat de fonctionnement : - 28 133.86

Dépenses d'investissement	Prévu	Réalisé
001 – Solde d'exécution section d'investissement	133 955.81	133 955.81
TOTAL GENERAL	133 955.81	133 955.81

Recettes d'investissement	Prévu	Réalisé
3555 – Stocks terrains aménagés	133 955.81	
TOTAL GENERAL	133 955.81	

Résultat d'investissement : - 133 955.81

Délibérations :

Budget annexe Lotissement la Devèze – Compte Financier Unique 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe du Lotissement la Devèze qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 28 133.86
- Déficit d'investissement 133 955.81

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2023 du Lotissement la Devèze, *Délibération approuvée par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote)*

Budget annexe Lotissement La Devèze – Affectation résultats 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2023 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 28 133.86
- Déficit d'investissement 133 955.81

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2024.

Délibération approuvée par 15 Voix

Compte Financier Unique (C.F.U.) 2023 – Budget Annexe Lotissement l'Entente

Dépenses de fonctionnement	Prévu	Réalisé
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0.78	0.78
65 – Autres charges de gestion	6 228.08	
66 – Charges financières	1 767.00	1 767.00
71 – Constatation des recettes	376 027.78	62 756.81
60 – Achats et variation des stocks	1 767.00	1 767.00
TOTAL GENERAL	385 790.64	66 291.59

Recettes de fonctionnement	Prévu	Réalisé
70 – Vente parcelles	362 026.00	60 420.00
75 – Autres produits de gestion	20 230.64	
71 – Production stockée	1 767.00	1 767.00
79 – Transferts de charges	1 767.00	1 767.00
TOTAL GENERAL	385 790.64	63 954.00

Résultat de fonctionnement : - 2 337.59

Dépenses d'investissement	Prévu	Réalisé
35 – Stocks de produits	1 767.00	1 767.00
001 – Solde d'exécution section investissement	29 465.86	29 465.86
16 – Emprunts et dettes assimilées	344 794.92	40 000.00
TOTAL GENERAL	376 027.78	71 232.86

Recettes d'investissement	Prévu	Réalisé
3555 – Stocks terrains aménagés	376 027.78	62 756.81
TOTAL GENERAL	376 027.78	62 756.81

Résultat d'investissement : - 8 476.05

Délibérations :

Budget annexe Lotissement l'Entente – Compte Financier Unique 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe du Lotissement l'Entente qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 2 337.59
- Déficit d'investissement 8 476.05

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2023 du Lotissement l'Entente, L'approuve par : - 11 Voix POUR - 3 Abstentions (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget annexe Lotissement l'Entente – Affectation résultats 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2023 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 2 337.59
- Déficit d'investissement 8 476.05

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2024.

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Régularisation Chemin à Saint Martin des Faux :

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la voie communale dite du Moulinet à Saint Martin des Faux, au droit de la propriété NAYRAL. En effet, le chemin actuel empiète dans la propriété NAYRAL. Un document d'arpentage établi par un géomètre démontre la nécessité d'acquérir aux consort Nayral les parcelles issues de la division de la parcelle CY 97 portant les désignations provisoire B et C ayant chacune une superficie respective de 150 m² et 7 m² soit un total de 157 m².

Il propose que cette régularisation se fasse moyennant un prix de 5 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la régularisation de la voie commune dite du Moulinet à Saint Martin des Faux
- APPROUVE le document d'arpentage établi
- DECIDE que l'acquisition des parties B et C représentant un total de 157 m² se fera auprès des consort NAYRAL moyennant le prix de 5 € le m²

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 14 Voix - 1 Abstention

Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de l'Avenue Eugène

Viala

Délibération : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de l'Avenue Eugène Viala derrière la Mairie, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée du S.I.E.D.A. , ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique de l'Avenue Eugène Viala derrière la Mairie est estimé à 22 889.63 € H.T..

La participation de la commune portera sur les 30 % du montant ci-dessus, soit 6 867.00 €, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Le coût des travaux de génie civil du réseau de télécommunication est estimé à 1 024.00 € HT. La participation de la commune portera sur 50 % du montant HT soit 512.00 €, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

De plus, la Commune, si elle le souhaite, via son interlocuteur privilégié, organisera la gestion de la réalisation du câblage réseau par Orange. En l'absence d'appui commun, la Commune supportera la totalité de ces frais.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

En complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter les travaux d'éclairage public. Le SIEDA indique que le montant des travaux, de génie civil et câblage s'élève à 3 786.92 € HT.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA comme définie dans la convention. De ce fait, elle supportera la prise en charge totale du projet dont le montant de la TVA qui s'élève à 757.38 €

En conclusion la contribution de la commune sur les travaux d'éclairage public est de $3\,786.92 + 757.38 = 4\,544.30$ € Dans ce cadre, le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA ;

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57 suivantes :

- D'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 4 544.30 €,
- D'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes,
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

Délibération approuvée par 15 voix

Accueil de loisirs :

Lors du dernier conseil municipal nous vous avons donné la synthèse établie par Fédération Familles Rurales qui faisait apparaître le nombre de familles concernées et les taux de fréquentation.

Familles Rurales a établi un prévisionnel pour un fonctionnement sur une année pleine soit 1 semaine en février, 1 semaine en avril, 5 semaines en été, une semaine en novembre. Le coût pour la collectivité est de 16 423.54 €. Le prévisionnel tient compte de l'abaissement du bonus territoire qui était de 7 000 € dans le cadre du Contrat jeunesse et qui est maintenant de 3 561 € dans le cadre du Contrat Territorial Global. (pour mémoire le montant était inférieur en 2023 mais l'accueil de loisirs n'a débuté que l'été)

La somme de 16 423.54 € sera donc inscrite au budget 2024

Aménagement bourg-centre – Cœur de Village 3^{ème} tranche – Plan de financement :

Délibération : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement Bourg Centre – Cœur de Village 3^{ème} tranche. Il en précise le montant des travaux 682 000 € HT et des honoraires 45 900 € HT soit un total de 727 900 € HT qu'il propose de financer de la façon suivante :

- Etat D.E.T.R. ou D.S.I.L.	218 370 €
- Etat Fonds Vert	50 000 €
- Région	100 000 €
- Département	100 000 €
- Agence de l'Eau Adour Garonne	30 000 €
- Autofinancement	229 530 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet d'aménagement Bourg-Centre – Cœur de Village 3^{ème} tranche tel que présenté
- APPROUVE le plan de financement proposé
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les financements auprès des différents partenaires.

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Aménagement bourg-centre – Cœur de Village 3^{ème} tranche – Maîtrise d'œuvre

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet global d'aménagement Bourg-Centre a été établi par M. Patrice CAUSSE architecte paysagiste. Il a été scindé en trois tranches pour sa réalisation. Le projet a évolué, il convient donc de mettre un terme au contrat précédent et de partir sur un nouveau contrat spécifique pour cette 3^{ème} tranche. Compte tenu du montant prévisionnel des travaux évalué à 680 000 €, il propose au taux de rémunération de 6.75 % soit 45 900 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par M. Patrice CAUSSE pour un montant de 45 900 € HT correspondant aux travaux de la 3^{ème} tranche d'aménagement bourg-centre – Cœur de Village
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du contrat à intervenir.

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Aménagement bourg-centre – Cœur de Village 2^{ème} tranche – Plantations

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été réalisée auprès de trois paysagistes pour la fourniture et la plantation de végétaux sur les tranches 1 et 2 de l'aménagement du bourg, ainsi que sur l'entretien de ces mêmes plantations pendant une durée d'un an.

Deux entreprises ont répondu. Il donne lecture du rapport comparatif des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir l'entreprise MALATERRE pour un montant de 20 284.48 € H.T.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du bon de commande à intervenir.

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Consolidation prêt court terme réalisé en 2022 :

Exposé : En 2022 il a été réalisé un prêt d'un montant de 400 000 € sur 24 mois qui arrive à échéance en juin. Toutes les subventions prévues sur les 1^{ère} et 2^{ème} tranche n'ont pas encore été encaissées, aussi il est nécessaire de consolider ce prêt. Des propositions ont été demandées au Crédit Agricole et à la Banque postale. Il reste à encaisser sur la 1^{ère} tranche : 60 000 € de Leader

Sur la 2^{ème} tranche, il reste à encaisser : 72 000 € de la Région

50 000 € du Département et 100 000 € de Fonds de concours sur les 2 premières tranches.

Le Crédit agricole propose un taux de 4.49 % la banque postale un taux de 3.98 % (amortissement constant, échéances dégressives). L'économie est de 24 142 €.

Délibération : Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposes par La Banque Postale, et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 400 000 Euros
 Durée du Contrat de prêt : 20 ans
 Objet du Contrat de prêt : Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2044

cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 400 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/05/2024 , en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,98%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêt : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Indemnités élus : Maire et Adjointes – Actualisation au 01/01/2024

Exposé : Compte tenu de l'évolution de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale au 01/01/2024, les indemnités des élus ont été augmentées de 5 points d'indice (soit environ 25 €). Une délibération doit actualiser l'indice terminal de la fonction publique. L'indice brut reste identique : 1027, mais l'indice majoré passe de 830 à 835.

Délibération : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20-1 et suivants ; Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, Vu l'évolution de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale qui fixe l'indice brut terminal à 1027 et l'indice majoré à 835 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'il y a lieu de revoir les délégations des adjointes ainsi que les indemnités correspondantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités du Maire au taux maximal soit 51.6 % de l'indice terminal de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale à compter du 01/01/2024

De fixer à 14 % de l'indice terminal de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale l'indemnité des 4 adjointes à compter du 01/01/2024

Délibération approuvée par 15 Voix

Indemnités Adjoints à compter du 01/01/2024

Annexe à la délibération du 22/03/2024

Nom-Prénom	Adjoints	% de l'indice terminal 1027	Montant brut de l'indemnité Au 01/01/2024	Délégations Selon arrêtés modificatifs du 25/03/2024
BANNES Geneviève	1 ^{er}	14	575.47	Affaires générales en l'absence du Maire Education, petite enfance, vie associative
LACAZE Francis	2 ^{ème}	14	575.47	Suivi des travaux et des chantiers Suivi de l'équipe technique Affaires générales en l'absence du Maire et du 1 ^{er} Adjoint
VAYSSE Monique	3 ^{ème}	14	575.47	Habitat – Patrimoine communal Sécurité - Prévention
CANITROT Alexis	4 ^{ème}	14	575.47	Environnement Relation avec les Collectivités

Séance du 08/04/2024

Budget principal :

Libellé chapitres Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2024
011 – Charges à caractère général	766 481.63
012 – Charges de personnel et frais assimilés	558 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	329 309.35
66 – Charges financières	79 897.00
68 – Dotation aux provisions	589.00
023 – Virement à la section d'investissement	414 045.00
042 – Opérations d'ordre entre section	25 187.00
TOTAL	2 173 508.98

Libellé chapitres Recettes de fonctionnement	Prévisions 2024
013 – Atténuation de charges	42 000.00
70 – Produits services, domaine, ventes diverses	233 208.00
71 – impôts et taxes	62 459.04
731 – Fiscalité locale	764 318.00
74 – Dotations et participations	488 179.00
75 – Autres produits de gestion courante	260 000.00
78 – Reprises amortissements, dépréciations	533.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	25 187.00
002 – Résultat reporté 2023	297 624.94
TOTAL	2 173 508.98

Dépenses d'investissement Libellé	Restes à réaliser 2023	Prévisions 2024
165 – Dépôt et cautionnements reçus		500.00
1641 – Emprunts en euros		608 000.00
165 – Dépôts et cautionnements reçus		
168748 – Dettes autres communes		100 000.00
001 – Solde d'exécution section d'investissement		
198 – Neutralisation des amortissements		25 187.00
9007 - Matériel	1 400.00	15 443.47
9010 – Eclairage public	3 900.00	30 000.00
9022 – Grenier de Monsieur		10 000.00
9050 – Voirie Communale	8 000.00	10 000.00
9056 – Transactions foncières	130 000.00	5 000.00
9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	8 000.00	20 000.00
9061 - Cimetières		30 000.00
9064 – Aménagement village	19 000.00	230 232.00
9072 – Village de Bouloc		60 000.00
002 – Résultat d'investissement reporté		246 777.63
TOTAL DEPENSES	170 300.00	1 391 140.10
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 561 440.10

Recettes d'investissement Libellé	Restes à réaliser 2023	Prévisions 2024
00 - Financières		1 025 753.10
10222 - FCTVA		114 630.47
10226 – Taxe aménagement		5 000.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		92 077.63
021 – Virement de la section de fonctionnement		414 045.00
1641 - Emprunt		400 000.00
28 - Amortissements		25 187.00
9007 - Matériel		11 900.00
1311 – Subvention Etat ANS		11 900.00
9064 – Aménagement Village		173 600.00
1321 – Subvention Etat		100 000.00
1322 -Subvention Région	35 000.00	39 100.00
1323 – Subvention Département	100 000.00	30 000.00
13251 – Subvention Leader	60 000.00	4 500.00
13258 – Fonds concours Cté de Cnes	130 000.00	
TOTAL GENERAL	325 000.00	1 236 440.10
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 561 440.10

Fiscalité

Taxes	Bases d'imposition 2024	Taux 2023	Taux 2024	Produit
Taxe foncière bâti	2 181 000	34.59	34.59	754 408
Taxe foncière non bâti	134 300	101.06	101.06	135 724
Taxe d'habitation	1 020 000	8.68	8.68	88 536
TOTAL				978 668

Délibérations :

Budget principal 2024

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour 2024 qui s'équilibre à la somme de 2 173 508.98 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 561 440.10 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget principal, l'APPROUVE par :

- 12 VOIX POUR

- 3 Abstentions

Subvention aux Associations type Loi 1901

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations type Loi 1901 :

Associations	Montant subventions
Comité d'Animation Salles-Curan	500
Comité des Fêtes Les Canabières	700
Comité des Fêtes St Martin des Faux	400
M.J.C.	2 500
Union Sportive des Lacs	2 500
Société de Pêche	300
Bibliothèque	1 000
APE Ecole Publique	2 000
FNACA	150
Club Sapins Argentés	650
ADMR	3 000
Club Age d'Or Les Canabières	400
Amis Eugène Viala	1 000
APEL Ecole privée piscine	500
APEL Cantine	4 100
APEL Classes découvertes	4 500
APEL Voyage scolaire Collège	2 000
Amicale sapeurs pompiers	2 000
G.D.S.	500
Fédération Familles Rurales	16 423.54
Tourelles et Colombages	500
Société de Chasse	500
Subventions non attribuées	4 376.46
TOTAL	50 000.00

Délibération approuvée par 13 Voix – 2 Abstentions

Subvention au budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Budget Annexe Assainissement une subvention d'un montant de 109 500 € qui permettra d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au budget annexe assainissement une subvention d'un montant de 109 500 €.

Délibération approuvée par 12 Voix – 3 Abstentions

Taxes 2024 – Vote des Taux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les base d'impositions 2024 pour les taxes foncières bâti et non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation.

Il rappelle les taux appliqués en 2023.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des données fiscales de l'année 2024, DECIDE d'appliquer les taux suivants :

- Foncier bâti 34.59 % - Foncier non bâti 101.06 % - Taxe d'habitation 8.68 %
- 15 Voix POUR

Budget annexe Assainissement

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2024
60 – Achats et variation des stocks	10 556.47
61 – Services Extérieurs	30 646.88
014 – Atténuation de produits	8 000.00
65 – Autres charges de gestion	978.00
66 – Charges financières	59 926.56
67 – Charges exceptionnelles	500.00
68 – Dotations aux amortissements	125 370.00
002 – Résultat reporté 2023	12 604.09
TOTAL GENERAL	248 582.00

Recettes de fonctionnement	Prévisions 2024
70 – Ventes de produits	103 000.00
77 – Produits exceptionnels	109 500.00
78 – Reprise amortissement, dépréciation	168.00
77 – Produits exceptionnels	35 914.00
TOTAL GENERAL	248 582.00

Dépenses d'investissement	Prévisions 2024
16 – Emprunts et dettes assimilées	120 000.00
13 – Subventions d'investissement (amortissement subventions) – opérations d'ordre (040)	35 914.00
Opération 206 – Assainissement les Canabières	262 867.73
TOTAL GENERAL	418 781.73

Recettes d'investissement	Prévisions 2024
001 – Solde d'exécution section d'investissement	193 813.73
27 – Autres immobilisations financières	
2763 – Créances sur collectivités	100 000.00
28 – Amortissements travaux	124 968.00
TOTAL GENERAL	418 781.73

Délibération :

Budget Annexe Assainissement 2024

Monsieur le Maire présente le budget annexe assainissement 2024 qui s'équilibre à la somme de 248 582.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 418 781.73 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget Annexe Assainissement, l'APPROUVE par :

- 12 VOIX POUR
- 3 Abstentions

Budget annexe lotissement La Devèze

Dépenses de fonctionnement	Prévu 2024
002 – Résultat de fonctionnement reporté	28 133.86
65 – Autres charges de gestion	10.00
71 – Constatation des recettes	133 955.81
TOTAL GENERAL	162 109.67

Recettes de fonctionnement	Prévu 2024
70 – Vente parcelles	95 289.00
75 – Autres produits de gestion	66 810.67
TOTAL GENERAL	162 109.67

Dépenses d'investissement	Prévu 2024
001 – Solde d'exécution section d'investissement	133 955.81
3555-040 – Terrains aménagés	10.00
TOTAL GENERAL	133 965.81

Recettes d'investissement	Prévu 2024
3555 – Stocks terrains aménagés	133 965.81
TOTAL GENERAL	133 965.81

Délibération :**Budget Annexe Lotissement la Devèze 2024**

Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement La Devèze pour 2024 qui s'équilibre à la somme de 162 109.67 € en section de fonctionnement et à la somme de 133 965.81 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget annexe Lotissement La Devèze, l'APPROUVE par : 15 VOIX POUR

Budget annexe Lotissement l'Entente

Dépenses de fonctionnement	Prévu 2024
002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 337.59
65 – Autres charges de gestion	6 228.08
66 – Charges financières	1 311.00
71 – Constatation des recettes	314 591.97
60 – Achats et variation des stocks	1 311.00
TOTAL GENERAL	325 779.64

Recettes de fonctionnement	Prévu 2024
70 – Vente parcelles	301 606.00
75 – Autres produits de gestion	21 541.64
71 – Production stockée	1 311.00
79 – Transferts de charges	1 321.00
TOTAL GENERAL	325 779.64

Dépenses d'investissement	Prévu 2024
35 – Stocks de produits	1 321.00
001 – Solde d'exécution section investissement	8 476.05
16 – Emprunts et dettes assimilées	304 794.92
TOTAL GENERAL	314 591.97

Recettes d'investissement	Prévu 2024
3555 – Stocks terrains aménagés	314 591.97
TOTAL GENERAL	314 591.97

Délibération :

Budget Annexe Lotissement l'Entente 2024

Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement l'Entente pour 2024 qui s'équilibre à la somme de 325 779.64 € en section de fonctionnement et à la somme de 314 591.97 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 du budget principal, l'APPROUVE par : 12 VOIX POUR - 3 Abstentions

Le C.C.A.S. a voté le Compte Administratif 2023, le Compte de Gestion 2023 et le Budget 2024 Avant la séance du conseil municipal.

Le Maire en donne le résumé, pour information :

Compte Administratif et compte de gestion : pas d'opération en 2023

L'excédent reporté de 2022 soit 2 876 € constitue le résultat de l'exercice 2023 qui sera repris au budget 2024

Budget 2024 : il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 876 €

Dissolution du C.C.A.S.

Délibération : Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2024,
- D'exercer directement cette compétence,
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune,
- D'en informer les membres du CCAS.

Délibération approuvée par 14 voix – 1 Abstention

Taxation des logements vacants :

Exposé : En 2023 les propriétaires ont été invités à réaliser la déclaration de leurs biens immobiliers en déclarant le type d'occupation. Il apparaît que ces déclarations ont largement impacté les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elles ont diminué de plus de 4 % pour la commune.

L'instauration de la taxation des logements vacants permettrait de rattraper ces contribuables.

Elle s'applique aux logements vacants depuis plus d'un an. L'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative. Le taux d'imposition est de 17 % la première année d'imposition et de 34 % à compter de la 2^{ème} année.

La mise en place de cette taxation devrait avoir pour conséquence le fait que les contribuables vont à nouveau déclarer leurs biens en résidences secondaires, ce qui va impacter favorablement la dotation globale de fonctionnement qui prends en compte les résidences secondaires.

Délibération :

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Considérant que suite à la campagne de déclaration « Mes Biens Immobiliers », les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont diminuées de plus de 4 %,

Considérant que cette baisse des bases est incohérente avec la réalité du terrain,

Considérant qu'une partie des propriétaires de résidences secondaires ont probablement indiqué lors de la déclaration qu'il s'agissait de logements vacants alors que ce sont des résidences secondaires,

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal souhaite mettre en place la taxation sur les logements vacants.

Vu l'article 1407 BIS du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération approuvée par 10 Voix – 3 Contre – 2 Abstentions

Engagement financier entre les budgets principal et assainissement – Remboursement

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 mai 2023 il a été réalisé un engagement financier entre le budget principal et le budget annexe Assainissement pour un montant de 200 000 €. Cette opération correspond à l'attente de versement de subventions.

Un remboursement d'un montant de 100 000 € a été réalisé sur l'exercice 2023. Il y a lieu de prolonger le délai de remboursement des 100 000 € restant avec comme date butoir soit le moment où la commune aura perçu les subventions attendues, soit le 31.12.2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les modalités de remboursement de l'avance de la façon suivante :
 - o L'avance sera remboursée dès que la trésorerie du budget principal sera suffisante et au plus tard le 31.12.2024.

Délibération approuvée par 12 Voix – 3 Abstentions

Dissolution régie Droits de place

Délibération : Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 juillet 2003 autorisant la création d'une régie pour l'encaissement des droits de place,

Vu les arrêtés municipaux des 26 mai 2004, 22 août 2012 et 24 juillet 2015 portant création de la régie et nomination du régisseur et de ses adjoints,

Considérant que l'encaissement des produits liés aux droits de place peut être réalisé par le biais d'une facturation individuelle en lieu et place de l'encaissement par le biais de la régie municipale,

Considérant que la dissolution de la régie n'a aucune conséquence sur l'encaissement des produits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de dissoudre la régie Droits de Place à compter du 30 avril 2024 et de procéder à l'encaissement des droits de place par le biais d'une facturation individuelle à compter du 1^{er} mai 2024.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en place la facturation individuelle dès le 1^{er} mai 2024.

Délibération approuvée par 15 Voix

Séance du 21/06/2024

Adhésion au Groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09), Le Syndicat Départemental d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), le Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot « FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- Ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- Qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de SALLES-CURAN, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la Commune de SALLES-CURAN au groupement de commandes précité
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadre et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SALLES-CURAN, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de SALLES-CURAN.

Délibération approuvée par 15 Voix

Servitudes ENEDIS

Délibération : Diverses conventions de servitudes ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur des propriétés communales. Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions signées.

Délibération approuvée par 15 Voix

Délégation compétence éclairage public

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIEDA, conformément à l'article 6 Missions et activités complémentaires de ses statuts et aux conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage, exerce en lieu et place des membres qui en font expressément la demande, les missions suivantes :

- Les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public,
- Les travaux de maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public

Et les opérations en lien avec ces missions qui sont :

- La mise en place et le suivi des marchés (entretien et travaux)
- Gestion patrimoniale du parc (mise à jour cartographie, Goéréférencement, DT, DICT,...)
- Assistance technique et administrative

Conseil et veille réglementaire et technologique.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal, s'il souhaite transférer la compétence sus décrite doit délibérer.

Le Conseil Municipal prend connaissance du règlement d'usage de la compétence Eclairage Public.

Le Conseil Municipal dans le cadre du transfert de compétence « Eclairage Public » doit :

- Mettre à disposition son patrimoine auprès du SIEDA conformément à l'article L1321-1 du CGCT. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune et le SIEDA
- De communiquer au SIEDA :
 - o Tous les contrats conclus et en cours en matière de travaux, de maintenance d'éclairage public, de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - o Des immobilisations comptables
 - o Du transfert des agents affectés exclusivement au service transféré

Il est en outre précisé que le transfert de compétence prendra effet le premier jour du mois suivant la date de la délibération du Comité Syndical du SIEDA approuvant la décision de transfert de la commune devenue exécutoire.

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'un marché de maintenance est en cours d'exécution par le SIEDA et que les travaux et la maintenance de l'éclairage public sont assurés depuis le 1^{er} janvier 2024 par le SIEDA.

Il est également déclaré qu'aucun agent n'est affecté exclusivement au service objet de la compétence optionnelle transférée, ni qu'aucun contrat n'est en cours, en dehors de ceux mentionnés ci-dessus.

La présente délibération devra être notifiée à Monsieur le Président du SIEDA.

Après lecture de l'ensemble de ces éléments au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la Commune au SIEDA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L1321-1 et L5211-17 du CGCT,

Vu le règlement d'usage du transfert de la compétence « Eclairage Public » proposé par le SIEDA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'autoriser le transfert, au SIEDA, de la compétence optionnelle Travaux et Maintenance d'éclairage public, le personnel exclusivement affecté à cette compétence, les contrats associés à l'exception des contrats de fournitures d'électricité relatives à l'éclairage public.

Approuve le règlement d'usage annexé à la présente délibération,

Décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à

Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEDA,

Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence,

Délibération approuvée par 15 voix

Choix exploitant terrains les Fraux

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. CHRISTOL a dénoncé le bail d'exploitation de biens communaux au lieu-dit « Les Fraux » pour une superficie de 3 ha 14 a 49 ca depuis le 31/12/2024. Un appel à candidature a été réalisé. Deux agriculteurs se sont fait connaître. Il apparaît que l'un d'eux a un projet d'installation mais n'a pas encore la qualité d'agriculteur, le second a obtenu une autorisation préalable d'exploiter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'octroyer les biens communaux au GAEC du MAZETOU représenté par M. VIALA Nicolas pour une superficie de 3 ha 14 a 49 ca
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du bail à intervenir.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 Abstentions

Budget annexe Assainissement – Décision Budgétaire Modificative

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une Décision Budgétaire modificative pour réaliser des opérations d'admission en non-valeur. Il propose de diminuer l'article 6068 de 311 € et d'augmenter l'article 6541 de 311 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de réaliser la Décision Budgétaire Modificative suivante :
 - o Diminution de l'article 6068 de 311 €
 - o Augmentation de l'article 6541 de 311 €

Délibération approuvée par 15 Voix

Cession impasse desservant la parcelle BH 105 à Bouloc

Délibération : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles BH 165 et BH 105 souhaiterait pouvoir acquérir l'impasse desservant la parcelle BH 105 dont il est propriétaire.

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière stipulant que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Considérant qu'il s'agit d'un impasse qui ne dessert que la parcelle BH 105 et que cet impasse n'est pas une voie utilisée par le public,

Considérant que l'impasse ne constitue pas du domaine public routier,

Considérant que l'impasse est totalement désaffecté et que seul le propriétaire de la parcelle BH 105 en assure l'entretien,

Monsieur le Maire propose de déclasser l'impasse situé le long de la parcelle BH 165 desservant exclusivement la parcelle BH 105. Il propose ensuite de céder cet impasse au propriétaire de la parcelle BH 105.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Officialise la désaffectation de l'impasse desservant la parcelle BH 105
- Décide de déclasser l'impasse desservant la parcelle BH 105
- Décide de céder l'impasse longeant la parcelle BH 165 et desservant la parcelle BH 105 à M. GAUBERT Vincent après qu'un bornage soit effectué aux frais de ce dernier
- Décide que la cession se fera au prix de 5 € le m²
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 10 voix – 3 Abstentions

Vente parcelle AM 440 à la Communauté de Communes

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de Centre Aquatique porté par la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup est partiellement implanté sur une parcelle communale cadastrée Section AM N° 440 d'une superficie de 1 935 m².

Il propose de régulariser la situation en vendant cette parcelle à la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de vendre la parcelle AM N° 440 à la Communauté de Communes Lévézou Pareloup au prix de 10 € le m²
Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 12 Voix – 2 Contre – 1 Abstention

Assujettissement au Régime simplifié agricole pour les ventes de bois

Délibération : Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les communes forestières dont la moyenne des recettes de ventes de bois dépassent 46 000 € doivent s'assujettir au régime simplifié agricole. Compte tenu que les ventes de bois sur les exercices 2022 et 2023 dépassent ce seuil et qu'une récente vente sur l'exercice 2024 est également supérieur à ce montant, il y a lieu d'assujettir la commune au Régime Simplifié Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE l'assujettissement de la Commune au Régime Simplifié Agricole
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à l'accomplissement des formalités nécessaires.

Délibération approuvée par 15 voix

Tarifs Cantine scolaire pour la rentrée 2024-2025

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prestataire qui fourni les repas à la cantine scolaire de l'école publique a fait part d'une augmentation du prix des repas à compter du 01/09/2024. Il propose de répercuter cette augmentation sur le prix du repas facturé aux familles.

Il rappelle que les repas sont actuellement facturés 3.70 €, il propose de les facturer 4 € à compter du 01/09/2024 pour tenir compte de l'augmentation du prestataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de facturer les repas de la cantine scolaire à 4.00 € à compter du 01/09/2024
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en application cette évolution de tarifs.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 Abstentions

Ancienne école de Bouloc : Désaffectation puis déclassement

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier dit « Ancienne Ecole de Bouloc » figurant au cadastre sous la référence : BH 77 pour une superficie de 1 887 m² constituée pour partie par d'anciens locaux scolaires de l'école de Bouloc et du terrain attenant.

Les locaux, autrefois à usage de salles de classe et de logement de fonction pour les instituteurs ne sont plus utilisés depuis plus de dix ans. La fermeture de l'école de Bouloc ayant été actée depuis le 1^{er} juillet 2012 et les locaux n'étant plus utilisés il y a lieu de constater la désaffectation des locaux conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques. Les locaux de l'ancienne école de Bouloc peuvent être sortis du domaine public compte tenu de la cessation de toute activité de service public pendant une période de plus de dix ans. Compte tenu de la vétusté des locaux qui ne permettent plus un quelconque usage, il y a lieu d'envisager la vente du bien immobilier.

Dans un second temps il est nécessaire de prononcer le déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Dans une précédente délibération, le conseil municipal a fait connaître son souhait de vendre cet ensemble immobilier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2241-1

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L3221-1 relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

Considérant :

- Que le bien immobilier sis à Bouloc, dit ancienne école de Bouloc est propriété de la commune de SALLES-CURAN,
- Que l'ancienne école de Bouloc n'est plus occupée depuis plus de 10 ans,
- Que le conseil municipal souhaite vendre ce bien inoccupé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier constitué par la parcelle BH 77 justifiée par l'interruption de toute mission de service public depuis que l'école a fermé depuis le 1^{er} juillet 2012
- D'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- D'approuver la procédure de cession de la parcelle BH 77, en confiant la vente à l'agence immobilière Point Habitat
- De valider le prix définitif de la vente lorsqu'un acquéreur aura été trouvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE les propositions ci-dessus

Délibération approuvée par 15 voix

Portail Usager Urbanisme (PUU)

Délibération : Conformément à l'article L 112-8 et suivant du Code des Relations entre le Public et l'Administration, toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt par papier restera encore possible.

Dans ce cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, propose avec l'éditeur SIRAP et en partenariat avec le SMICA, un Portail Usager Urbanisme (PUU), compatible avec le logiciel d'instruction (Next'Ads).

Il est précisé que si une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme est transmise en dehors de ce guichet, sur une adresse mail générique de la commune, la demande ne sera pas recevable. Elle sera donc rejetée et non analysée.

Le portail sera accessible depuis le site internet de la commune (ou de la communauté de communes) et permettra notamment à tout administré de :

- Se renseigner sur le règlement et le zonage d'un terrain
- Saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme Informatif, Certificat d'Urbanisme Opérationnel, Permis de Construire, Permis de démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers)
- Et de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.

Les avantages de la dématérialisation, en plus de l'intérêt environnemental, son notamment :

- Pour les usagers (ou pétitionnaires) :
 - o Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment,

- Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes,
- La possibilité de suivre plus facilement leur dossier
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires
- Pour la Commune :
 - Des économies sur la reprographie et l'affranchissement
 - Suppression de la saisie du cerfa dans le logiciel

Une information sur cette possibilité sera effectuée auprès de nos administrés par le biais du Bulletin Municipal et du Site Internet.

Dans ce cadre, les Conditions Générales d'Utilisation de ce téléservice doivent être approuvées. Celles-ci prévoient les conditions relatives à la recevabilité de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, et le suivi des dossiers.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de ces éléments :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 422-1 et suivants

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L 112-8 et suivants

Vu le Décret N° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme

Vu le projet de Conditions Générales d'Utilisation du téléservice annexé à la présente délibération

DECIDE de la mise en place, à compter du 8 juillet 2024, d'un téléservice dénommé Portail Usager Urbanisme (PUU) accessible depuis le site internet de la commune ou celui de la communauté de communes

APPROUVE les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce Portail Usager Urbanisme (PUU) telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

Délibération approuvée par 15 voix

Séance du 13/09/24

Vente de l'école de Bouloc – Fixation du prix :

Délibération : Monsieur le Maire rappelle que la vente de l'école de Bouloc a été confiée à une agence et que celle-ci a trouvé un acquéreur au prix de 159 000 €.

Il propose de valider le prix de vente de la parcelle BH 77 d'une superficie de 1 887 m² pour un montant de 159 000 € incluant les frais d'agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de vendre la parcelle BH 77 au prix de 159 000 €, la somme nette perçue par la commune sera diminuée du montant des frais d'agence.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir auprès du notaire choisi par l'acquéreur.

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Contre

Fusion des régies communales :

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le service de Gestion Comptable d'Espalion souhaite réduire au maximum le nombre des régies pour en faciliter leur gestion. Il propose de fusionner l'ensemble des régies restantes soit : Droits d'entrée à l'aire de camping-cars, pont-bascule et photocopies en une seule qui gardera la dénomination Aire de camping-cars puisqu'il s'agit de la plus importante et qu'elle dispose déjà d'un compte DFT. Ainsi tous les versements transiteront par le compte DFT.

Les régies Pont Bascule et Photocopies seraient de fait dissoutes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la dissolution des régies Pont Bascule et Photocopies à compter du 31/12/2024.
- DECIDE la fusion des régies Aire Camping-cars, Pont Bascule et Photocopies en une seule régie dénommée : Aire Camping-cars.

Délibération approuvée par 15 Voix

Fixation des ratios promus-promouvables :

Délibération 1 : VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis du Comité Technique en date du 3 juillet 2024,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : le taux est fixé à 100 % pour tous les grades.

Délibération approuvée par 15 voix

Délibération 2 : Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024
- Le poste d'adjoint technique territorial à temps complet est conservé dans la perspective d'une future embauche

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2024 :

Filière technique :

Cadre d'emploi : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Délibération approuvée par 15 voix

Mise en place des participations à la complémentaire santé et à la prévoyance au 01/01/2025

Délibération 1 : Comme évoqué précédemment, les collectivités territoriales ont obligation de mettre en place une participation à la complémentaire santé et à la prévoyance pour les agents de la collectivité.

La Mutuelle Nationale Territoriale nous a fourni un état des lieux des participations au niveau du Département.

La moyenne des participations est de 25 € par mois avec une procédure de labellisation pour la complémentaire santé.

Pour la participation à la prévoyance, plusieurs possibilités, soit il s'agit d'un montant fixe, soit la collectivité prends au minimum 50 % du montant de la cotisation.

Il est proposé, après avis favorable de la Commission administrative paritaire de participer à hauteur de 25 € par mois pour la complémentaire santé et à hauteur de 50 % du montant de la participation pour la prévoyance. Avec une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération approuvée par 15 voix

Délibération 2 : Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires,

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Le montant Mensuel de la participation est fixée à 50% du montant de la cotisation de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Délibération approuvée par 15 Voix

Demande d'aide financière du RASED (Réseau Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) sollicite une aide financière dans le cadre de ses interventions auprès des écoles du secteur. Il précise que les fonds versés par les collectivités sont utilisés pour l'achat de tests de positionnement scolaire, du matériel d'évaluation psychométrique, des ouvrages spécialisés ...

Il propose de verser au RASED une aide financière de 100 € au titre de l'année scolaire 2024-2025 qui correspond aux besoins exprimés par le RASED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser au RASED une subvention de 100 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette somme sera prise sur l'enveloppe « Subventions non attribuées » C/ 6574.

Délibération approuvée par 15 Voix

Choix d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé :

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la Collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA. En effet, le syndicat se propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2025, le montant de la cotisation sera de : 810 €

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,
- Vu les statuts du SMICA,

Considérant que la commune de SALLES-CURAN ne dispose pas des ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données.

Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour la commune de SALLES-CURAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données,
- S'engage à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

Délibération approuvée par 15 voix

Séance du 09/12/24

Présentation du programme de gestion de la forêt communale de La Grave (ONF)

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que la forêt communale de La Grave qui a une superficie de 49.82 hectares est gérée par l'ONF dans le cadre d'un plan de gestion. Le plan actuel arrive à terme en fin d'année, aussi les services de l'ONF ont présenté un nouveau projet d'aménagement forestier de la forêt communale de SALLES-CURAN pour la période 2025-2044.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'exposé des techniciens de l'ONF et du Maire, émet un avis favorable au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt, pour une période de 20 ans allant de 2025 à 2044.

Délibération approuvée par 14 voix

Tarifs des services publics pour l'année 2025, prise en compte de la réforme de la Redevance Agence de l'Eau pour l'assainissement, tarifs pour implantation cavurnes

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 .

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et article D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- Une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique
- Et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0.3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 0.25 € par m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération approuvée par 14 voix

Concernant le cimetière, pour répondre à la demande de certains administrés, il sera défini un endroit dans le cimetière où pourront être implantées des cavurnes (petits monuments pour le dépôt d'urnes)

Convention avec le Centre de Gestion (renouvellement)

Délibération : Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

En effet :

Au titre des articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de

retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2025-2026-2027. (durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Aussi Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement. Il propose d'adhérer à cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit :

0.05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15.00 € par année civile. Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 : d'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents.

Article 3 : de donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Délibération approuvée par 14 voix

Proposition de vente d'une parcelle Communale AN 258

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue pour l'acquisition de la parcelle AN 258 d'une superficie de 1 367 m². Il précise que la vente de cette parcelle pourrait être réalisée pour la construction d'une maison individuelle sous réserve qu'une bande de terrain soit conservée par la commune le long de la parcelle AN 255 afin de conserver une desserte piétonne du lotissement voisin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la vente de la parcelle AN 258 après qu'un géomètre soit intervenu pour effectuer un bornage le long de la parcelle AN 255 afin d'en réduire la surface
- FIXE le prix de vente de la parcelle à 30 € le m²
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions

Lotissement privé « Les Sapinettes » - Possibilité d'acquisition

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Lotissement « Les Sapinettes » est un lotissement privé resté en état d'inachevé depuis de nombreuses années. Les habitants de ce lotissement nous sollicitent fréquemment pour que la commune prenne en charge son entretien.

Des contacts ont été pris avec un des propriétaires indivis qui ne serait pas contre la cession des trois lots restant à la vente AN 194 – AN 193 – AN 192 et la partie indivise de la parcelle AN 199 constituant les VRD et un espace commun. La partie constructible représente 2 421 m² et la partie indivise 918 m². Nous avons fait chiffrer les travaux à réaliser pour la remise à niveau des VRD, ils s'élèvent à 42 919.80 € TTC.

Monsieur le Maire expose plusieurs simulations permettant de fixer un prix d'achat à proposer au vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de faire une proposition d'acquisition des parcelles AN 194 – AN 193 – AN 192 avec une marge de négociation comprise entre 17 et 20 € le m² et d'acquiescer les droits indivis sur la parcelle AN 199 pour l'euro symbolique compte tenu que la commune prends à sa charge le remise à niveau des VRD estimée à 42 919.80 € TTC.
- Décide de réaliser les travaux de remise à niveau des VRD du lotissement dès son acquisition

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir pour l'ensemble des parcelles dans la limite du prix de négociation compris entre 17 et 20 € pour les surfaces constructibles.

Délibération approuvée par 9 Voix – 5 Abstentions

Jardins de la Résidence Pareloup

Exposé : Il a précédemment été évoqué et acté la possibilité de vendre une partie du terrain de la Résidence Pareloup. Nous avons été sur place avec le géomètre et avons pris la mesure des difficultés posées par cette vente. En effet, l'accès au terrain avec des engins ne peut se faire que derrière les garages. Un mur de soutènement empêche le passage entre le bâtiment d'habitation et les garages. A l'endroit le plus large, l'accès est de 7 mètres. Si une bande de terrain est vendue le long de la parcelle 566, l'accès au terrain avec un engin devient impossible. D'autre part, nous avons constaté qu'une partie du terrain, justement le long de la parcelle 566 était cultivée en jardin. Nous avons ressorti l'ensemble des baux des appartements et ils mentionnent tous la mise à disposition d'un jardin. Pour mémoire, ce bâtiment fait l'objet d'une convention avec l'Etat qui nous donne la possibilité de conclure des baux conventionnés qui facilitent l'accès aux aides pour les occupants. Pour l'heure et compte tenu des engagements pris dans les baux en cours, il ne paraît pas possible de céder la partie de terrain située le long de la parcelle 566.

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2023 il a été décidé de céder une partie de la parcelle AM 770 à M. THERON. Une visite sur place avec le géomètre a permis d'analyser que cette cession compromettrait l'accès mécanique à l'arrière du bâtiment. Par ailleurs le bâtiment est composé d'appartements mis en location avec jardin qui sont d'ailleurs exploités sur site. Pour l'ensemble de ces raisons, le Maire propose que la cession d'une partie de la parcelle AM 770 ne soit pas réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu les arguments contraires à la cession, DECIDE d'annuler la délibération N° 2023_218 ayant pour objet « Cession de terrain – Avenue de Pareloup » et de ne pas donner suite à la demande de M. THERON.

Délibération approuvée par 10 Voix - 2 Contre – 2 Abstentions

Réhabilitation base nautique :

Exposé : Les baies vitrées sont en très mauvais état et le muret de la terrasse ne présente pas la hauteur réglementaire de sécurité, raisons pour lesquelles cette salle est jusqu'à présent mise à disposition gracieusement. Il est proposé de réhabiliter ces deux éléments pour permettre de louer cette salle.

Délibération : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réhabiliter la base nautique. En effet, elle est pour le moment prêtée gracieusement aux particuliers ou aux associations, mais les ouvrants posent un problème de sécurité, ainsi que le muret situé en pourtour de la terrasse. Il propose de remplacer les ouvrants et de mettre en place une sécurité sur l'ensemble du pourtour de la terrasse. Ces travaux sont estimés à 80 000 € HT.

Il propose de solliciter des aides financières de l'Etat et du Département pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de réhabilitation de la base nautique : remplacement des ouvrants et mise en sécurité de la terrasse
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - o Etat DETR 40 % 32 000 €
 - o Département 30 % 24 000 €
 - o Autofinancement 30 % 24 000 €
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les financements
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions

Cantine scolaire – proposition de mutualisation

Exposé : La cuisine de Vezins sert actuellement Saint-Léons, Vezins et Villefranche et fait du portage de repas pour l'ADMR de Salles-Curan et la Résidence des 2 Ponts à Ségur. Elle sert également le centre de loisirs de Vezins pendant les vacances scolaires. Elle fonctionne 52 semaines par an. Elle emploie 2 agents à temps plein pour la production et 1 agent pour la livraison. 19 000 Repas servis sur l'année 2024 soit 73 repas par jour ouvré et 144 repas les jours de pointe (jours scolaires).

Pour 2025, la cuisine de Vezins envisage d'évoluer et de céder la compétence et le personnel à la communauté de communes qui gèrerait ce service, selon 3 scénarios incluant plus ou moins de communes.

le prix du repas pourrait être de 5.96 € auquel il faut ajouter le portage soit 0.18 € par repas portant le prix du repas à 6.14 €.

Actuellement la commune paie 3.97 € le repas à la société qui les fournit et les parents paie 4 €.

Nous avons fait passer un questionnaire aux parents pour savoir si les parents seraient favorables à la fourniture des repas par la cuisine de Vezins qui favorise les circuits courts et respecte les critères de la loi Egalim. Et savoir quel prix plafond ils sont prêts à payer. Afin que le conseil municipal puisse disposer de tous les éléments pour prendre la décision de changer ou non de prestataire au 1^{er} septembre 2025.

A ce stade, la communauté de communes souhaiterait que les communes s'engagent sur le fait de mutualiser le service dans le cadre d'un choix de circuit court. Chaque commune peut y amener les réserves qu'elle souhaite. Pour Salles-Curan il a été proposé d'émettre des réserves sur le choix définitif en fonction du coût pour les familles et pour la Collectivité. Ce coût ne sera connu que lorsque la communauté de communes connaîtra l'ensemble des communes intéressées et qu'elle aura pris un engagement sur le montant de sa participation par repas. Chaque commune pourra ensuite s'engager ou non en fonction du prix restant à charge des parents.

Délibération : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Vezins souhaite faire évoluer la cuisine vers une mutualisation permettant de produire davantage et de réduire les coûts de production. Ce service serait alors transféré à la Communauté de Communes Lévézou Pareloup.

Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves de l'école publique. Les résultats sont communiqués à l'assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe de la mutualisation du service de cantine scolaire dans le cadre de la mise en place de circuit court, en émettant les réserves suivantes :
 - o La décision d'adhésion définitive sera prise lorsque la commune aura connaissance du coût réel restant à charge des familles. Elle délibèrera alors pour valider ou non l'adhésion à la Cantine centrale de Vezins.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions



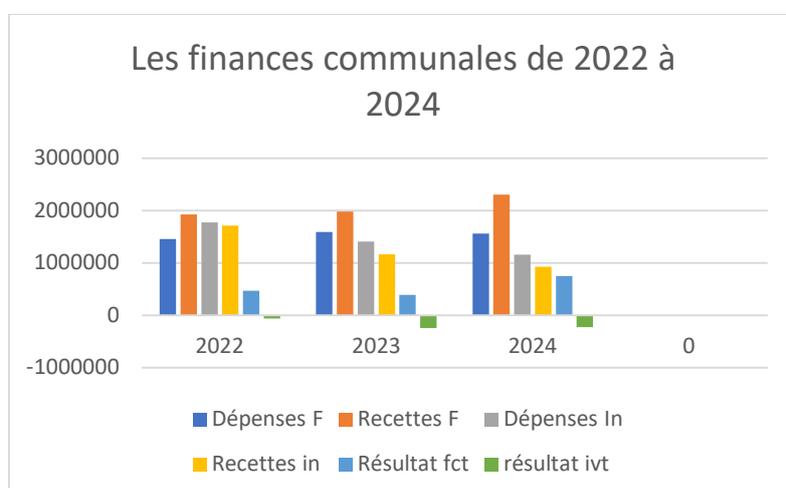
LES FINANCES COMMUNALES : évolution sur les trois dernières années

Dépenses de fonctionnement

Libellé Dépenses	2022	2023	2024
011 – Charges à caractère général	627 300.95	646 053.53	656 065.70
012 – Charges de personnel, frais assimilés	426 251.87	444 025.50	454 925.55
014- Atténuation de produits		2 284.00	1 308.00
65 – Autres charges de gestion courante	307 096.17	282 639.81	329 280.23
66 – Charges financières	65 337.88	88 441.91	87 105.12
67 – Charges exceptionnelles	2 718.00	102 570.00	
68 – Dotation aux amortissements	25 520.00	25 387.21	25 187.00
TOTAUX	1 454 224.87	1 591 401.96	1 553 871.60

Recettes de fonctionnement

Libellé Recettes	2022	2023	2024
002 – Résultat de fonctionnement reporté	21 067.92	114 560.00	297 624.94
013 – Atténuation de charges	36 459.92	40 679.94	46 116.15
70 – Produits des services, du domaine, ventes	312 112.30	175 999.50	245 794.49
73 – Impôts et taxes	783 421.38	833 616.11	882 482.05
74 – Dotations et participations	447 480.18	500 040.09	518 333.82
75 – Autres produits de gestion courante	286 622.40	187 384.24	314 781.16
77 – Produits exceptionnels	36 669.79	128 824.65	25 596.00
78 – Reprise sur amortissements et provisions			148.81
TOTAUX	1 923 833.89	1 981 104.53	2 330 877.42



Résultats de fonctionnement :

- 2022 + 469 609.02
- 2023 + 389 702.57
- 2024 + 777 005.82

Section d'investissement

	2022	2023	2024
Total dépenses	1 770 751.27	1 407 630.21	1 154 205.34
Total recettes	1 710 702.25	1 160 852.58	926 908.94
Résultat	-60 049.02	-246 777.63	-227 296.40

Obtenir son identité numérique certifiée

Accéder à des démarches sensibles de façon totalement dématérialisée

Aujourd'hui, certaines démarches ne peuvent être dématérialisées en raison de leur sensibilité. La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne.

Choisir une mairie pour faire certifier son identité numérique :

Pour l'Aveyron : SALLES-CURAN, RODEZ, MILLAU, REQUISTA, VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, DECAZEVILLE, SAINT-AFFRIQUE, ESPALION, MUR DE BARREZ, ONET LE CHATEAU

Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

1. Créer votre identité numérique France Identité;
2. Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité;
3. Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC, L'application génère un QR code.
4. Connaître les modalités d'accès à la mairie choisie
5. Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, seuls les téléphones iOS (>16) et Android disposant d'un système supérieur

à 10 permettront d'obtenir la certification de votre identité numérique France Identité.

Quels sont les avantages ?



Simplicité

Ce service est le prolongement numérique de votre carte d'identité. Aussi simple que présenter votre titre dans le monde physique.



Sécurité

Ce service vous protège du piratage de vos données d'identité. Vous les transmettez en toute sécurité, elles ne peuvent ni être usurpées, ni falsifiées – et encore moins commercialisées.



Maîtrise

Avec la nouvelle carte d'identité, un code personnel et un téléphone mobile, vous gardez la main sur la diffusion et l'usage de vos données d'identité.

L'identité numérique certifiée de France Identité

Qu'est-ce que l'identité numérique certifiée ?

Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après une demande dans son application suivie d'un passage dans une mairie formée à cette démarche. L'identité de l'utilisateur est alors vérifiée lors d'un face à face avec un agent de mairie, au moyen d'une comparaison de ses empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité. Aujourd'hui, elle vous permet de réaliser [une procuration de vote totalement dématérialisée ici](#). Prochainement, il sera possible d'accéder aux services présents sur FranceConnect+.

Les usages possibles avec l'identité numérique certifiée France Identité

L'accès aux services nécessitant FranceConnect+

Depuis le 11 juillet 2024, il est désormais possible d'utiliser France Identité pour accéder à un service via FranceConnect+. Pour les démarches les plus sensibles nécessitant une sécurité accrue telles que l'achat d'une formation via MonCompteFormation, l'accès à MaPrimeRénov, la consultation de son dossier médical ou de lettres recommandées électroniques, l'État a lancé FranceConnect+ en 2021, une version encore plus sécurisée de FranceConnect, offrant une protection supplémentaire contre les fraudes et répondant aux exigences de sécurité de ces démarches.

Plus d'informations [sur FranceConnect+](#)

La procuration de vote 100% dématérialisée

À l'occasion des élections européennes du 9 juin 2024 et des élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024, il était possible de réaliser une procuration de vote entièrement dématérialisée grâce à l'application France Identité et la certification de l'identité numérique

Grâce à cette nouvelle manière de faire la procuration de vote, il n'est plus nécessaire de se rendre en commissariat ou gendarmerie pour faire vérifier son identité lors du processus de demande de procuration. Cela est possible directement en ligne.

Plus d'informations [sur la procuration de vote 100% dématérialisée](#)

Vous rencontrez un dysfonctionnement ou un bug lié à la certification de votre identité numérique, contactez support@france-identite.gouv.fr.

Pour initier la Certification numérique il faut impérativement être titulaire d'une Carte d'Identité dernier modèle :



Ou d'un permis de conduire nouvelle génération



Arnaques et escroqueries en ligne : comment les identifier et agir ?

Les escroqueries en ligne peuvent prendre plusieurs formes mais leur but est toujours le même : vous extorquer des informations et de l'argent. Mots de passe, données personnelles, coordonnées bancaires, accès à vos comptes en ligne... Même si vous pensez être un cas isolé, n'oubliez pas qu'un cybercriminel peut toucher des milliers de personnes par jour.

Comment identifier une arnaque ?

Les sujets des arnaques en ligne se renouvellent régulièrement, mais le fonctionnement reste souvent le même : vous recevez une fausse information et vous êtes invité à cliquer sur un lien pour corriger une situation qui n'existe pas.

Les exemples sont nombreux :

- Vous recevez un courriel ou un SMS provenant d'un expéditeur ou d'un organisme de confiance, vous invitant à cliquer sur un lien pour mettre à jour votre compte, toucher une somme ou affranchir un colis.
- Lors de votre navigation, vous découvrez un juteux filon pour investir simplement dans une crypto-monnaie (bitcoin, ethereum).
- Quelqu'un vous contacte par téléphone ou par SMS pour vous proposer une formation grâce à vos droits et on vous accompagne dans la création de votre compte.
- Un courriel vous indique qu'on a piraté votre webcam, enregistré votre historique de navigation sur des sites pornographiques et, bien entendu, recueilli la liste de tous vos codes et contacts.

Vous pouvez [consulter la liste noire des sites ou entités non autorisés](#), tenue et mise à jour par l'ACPR et l'autorité des marchés financiers (AMF).

Que signifie rançongiciel ?

Entreprises, particuliers, collectivités... Tout le monde peut subir une attaque par rançongiciels, ces logiciels malveillants bloquent un ordinateur ou l'accès à ses fichiers et réclament le paiement d'une rançon en échange d'un code permettant de le déverrouiller.

Après le paiement de la rançon, les cybercriminels communiquent généralement la clé de déchiffrement, permettant de débloquent l'ordinateur ou de récupérer ses données (sans aucune garantie que cela ne se reproduise pas).

Chaque logiciel malveillant a son propre fonctionnement et les méthodes de désinfection diffèrent selon le type de logiciel.

Un cybercriminel peut toucher des milliers de personnes par jour.

Comment réagir ?

Vous avez un doute sur le message que vous avez reçu

- Ne paniquez pas ! Vous n'avez sans doute rien de compromettant à vous reprocher.
- Ne cliquez pas sur un lien ou une pièce jointe sans être sûr de la fiabilité de son expéditeur.
- Vérifiez l'adresse de l'expéditeur : contactez-le par un autre canal ou regardez l'adresse d'expédition. Un organisme officiel aura presque systématiquement une adresse de type "ne-pas-repondre@ministere.gouv.fr".
- Ne répondez jamais à un courriel suspect ou à du chantage, ne montrez pas à l'expéditeur que vous êtes réceptif au message et ne payez pas de demande de rançon.
- Changez vos mots de passe régulièrement, évitez d'avoir le même mot de passe pour chaque compte pour empêcher les contaminations en chaîne et si possible, activez l'authentification à double facteur.
- Faites des captures d'écran et signalez le courriel ou le SMS sur le site [Signal-spam](#).

Vous avez déjà payé ou communiqué des informations personnelles ? Vous êtes victime d'une escroquerie.

Dans ce cas :

- Vérifiez qui a accédé aux comptes dont vous avez communiqué les identifiants.
- Changez immédiatement les mots de passe des comptes compromis.
- Adressez-vous à votre banque pour tenter de faire annuler le paiement.
- Déposez une plainte en ligne sur la plateforme [THESEE](#).
- Présentez-vous au commissariat de police ou à la gendarmerie de votre lieu de résidence.

Pourquoi et comment bien gérer ses mots de passe ?

Messageries, réseaux sociaux, banques, administrations et commerces en ligne, réseaux et applications d'entreprise... la sécurité de l'accès à tous ces services du quotidien repose aujourd'hui essentiellement sur les mots de passe. Face à leur profusion, la tentation est forte d'en avoir une gestion trop simple. Une telle pratique serait dangereuse, car elle augmenterait considérablement les risques de compromettre la sécurité de vos accès. Voici 10 bonnes pratiques à adopter pour gérer efficacement vos mots de passe.

1. Utilisez un mot de passe différent pour chaque service**2. Utilisez un mot de passe suffisamment long et complexe**

un bon mot de passe doit comporter au minimum 12 signes mélangeant des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.

3. Utilisez un mot de passe impossible à deviner**Comment créer un mot de passe solide ?**

– La méthode des premières lettres : Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras = 1tvmQ2t1'A

– La méthode phonétique : J'ai acheté huit CD pour cent euros cet après-midi = ght8CD%E7am

Inventez votre propre méthode connue de vous seul !

4. Utilisez un gestionnaire de mots de passe**5. Changez votre mot de passe au moindre soupçon****6. Ne communiquez jamais vos mots de passe à un tiers****7. N'utilisez pas vos mots de passe sur un ordinateur partagé****8. Activez la « double authentification » lorsque c'est possible**

SALLES-CURAN en CHIFFRES

Vous avez participé au recensement réalisé en 2023 et nous vous en remercions. Ce recensement permet à l'INSEE d'établir des estimations de population pendant 5 ans. Ainsi, en 2023 il a été recensé 1043 personnes sur la commune de SALLES-CURAN.

Au 1^{er} janvier 2025 l'INSEE estime la population municipale à 1030 avec une population totale de 1056 incluant les populations comptées à part (étudiants, résidents en maison de retraite, ...)

La Densité de population est de 10.8 habitants/km²

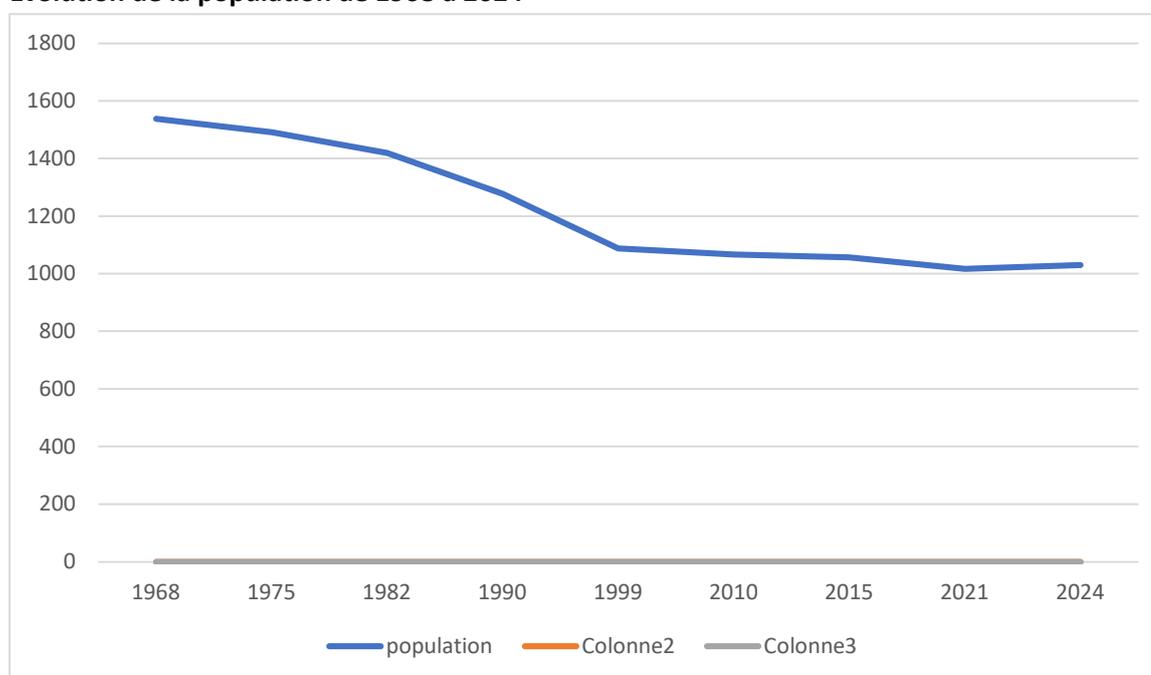
512 ménages composent la population

Il y a 1 050 logements avec une part de résidence principales de 48.8 %

Le taux de chômage est de 7.7 % (12.1 % au niveau de la France) soit 31 personnes

76 établissements employeurs

Evolution de la population de 1968 à 2024



En 2021 : 525 hommes – 492 femmes

La population active (15 – 64 ans) : 455 personnes

- 117 Agriculteurs exploitants
- 44 artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 25 cadres et professions intellectuelles supérieures
- 68 professions intermédiaires
- 93 employés
- 107 ouvriers

Collecte de témoignages : Résistance et Libération sur le Lézou

Depuis 2023, le PETR Syndicat Mixte du Lézou œuvre en faveur du devoir de mémoire via le projet « La Résistance sur le Lézou en 1944 ». Les actions engagées et labellisées au niveau national ont pour vocation de favoriser la transmission de l'Histoire nationale et locale. Ainsi le spectacle mémoriel « Pont de Salars 1944, un village sauvé des flammes » a eu lieu les 27, 28 et 29 juin 2024 à Pont de Salars.

Une carte dépliant recensant les stèles implantées sur le Lézou a été éditée. Elle est disponible gratuitement à l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lézou à Pont de Salars, dans les Mairies du Territoire et dans certaines bibliothèques.

Dans la perspective de poursuivre son projet, le PETR souhaite également collecter des témoignages relatifs à la Résistance et à la Libération sur le Lézou : un souvenir, une anecdote, un objet, des photos afin de garder des traces de ce pan douloureux de notre histoire et d'utiliser ce qui sera collecté lors d'actions pédagogiques, culturelles ou autres. Cette collecte s'inscrit dans la démarche nationale de la **Mission Libération**, structure interministérielle en charge du cycle commémoratif 2024-2025.

Ainsi, toute personne désireuse de raconter, montrer ou témoigner est invitée à se rapprocher, **soit du PETR-Syndicat Mixte du Lézou à Pont de Salars au 05 65 46 89 90, soit du secrétariat de sa mairie qui relaiera l'information auprès du PETR.**

Il est important que chaque Française et chaque Français participe activement à ce 80^{ème} anniversaire et se souvienne du sacrifice crucial de nos aînés pour notre liberté actuelle. Cette mémoire doit être préservée et transmise à notre jeunesse. Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration.



AU NOM DE LA MEMOIRE : Ils ont fait leur service militaire en Algérie

Ils avaient 20 ans, étaient cultivateurs, mécanicien...et pourtant ils ont fait la guerre, les APPELES, ces oubliés de la guerre d'ALGERIE.

Contrairement à l'Indochine qui avait mobilisé les militaires professionnels, le conflit en Algérie fait intervenir plus d'un million et demi de jeunes « APPELES », pour affronter les Fellaghas, ces combattants algériens qui ont pris le maquis.

Ce conflit, 1954 – 1962, va concerner toutes les familles de métropole.

C'est en 1955 que les appelés partent pour l'Algérie. Ils ont entre 18 et 25 ans sans aucune expérience du combat La plupart sont cultivateurs, ouvriers. Ils viennent de toute la France. Les « appelés » sont surtout affectés à l'armée de terre pendant leur service militaire pour maintenir l'ordre dans les trois départements français d'Algérie. D'autres dans la marine.

Ils sont acheminés vers la gare St Charles à Marseille direction ORAN ou ALGER. La traversée de la Méditerranée représente pour beaucoup le premier grand voyage.

Nombreux sont ceux qui, lorsqu'ils rentreront en France se réfugieront dans le silence.

1958, la FNACA voit le jour et va militer pour que le 19 Mars soit la journée de Commémoration du « Cessez le feu ».

Les communes de CURAN et SALLES-CURAN ont vu partir de nombreux jeunes en Algérie.

Ils rentreront au pays, munis de leur livret militaire, intitulé « livret individuel », document d'identité dans lequel sont enregistrées au fur et à mesure les étapes de leur carrière militaire.

Voici quelques témoignages, recueillis en mars 2024. Les appelés ont fouillé dans leur mémoire pour confier leurs souvenirs. Ils racontent leur guerre d'Algérie.

M. VAYSSE André est né en 1933 à Rodez



André VAYSSE a effectué 18 mois de service militaire en Allemagne du 06/02/1954 au 28/07/1955. La loi du 30 novembre 1950 fixe à 18 mois le service militaire obligatoire.

Lorsqu'il franchit la frontière franco-allemande, il se retire à SALLES-CURAN.

Après la sanglante insurrection qui éclata le 20 avril 1955 dans le Nord Constantinois et dans l'Atlas marocain, les décrets du 24 et 28 août rappelèrent tout le contingent 1953-2, conscrits nés entre le 16 novembre 1932 et le 5 mars 1933.

Pour calmer le mécontentement des intéressés, le gouvernement décida en novembre 1955 de limiter à 4 mois la prolongation du service militaire, en libérant les rappelés à la fin de l'année.

Comme beaucoup de jeunes français André VAYSSE doit partir ensuite en Algérie.

Il est donc RAPPELE à l'activité le 14/09/1955 et dirigé sur l'AFN : AFRIQUE FRANCAISE DU NORD.

Le 6/10/1955 il est alors âgé de 22 ans. Il faut de longues heures de train pour arriver à Marseille, puis embarquement paquetage sur l'épaule. C'est la première fois qu'il prend le bateau.

Arrivé à ORAN, il rejoint **TLEMCEM** la base aérienne. Il est chargé de conduire le commandant de la base à bord d'une jeep : « J'étais tous les jours sur la route, le matin et le soir. Tous les soirs, retour à

TLEMCEN ». Le circuit était pratiquement toujours le même : « TLEMCEN, SIDI-BEL-ABBES- ORAN » - « Personnellement je n'ai pas essuyé de coups de feu ».

Le 13/12/1955, il embarque à ORAN pour un retour sur Marseille.

Enfin libéré, il est envoyé dans ses foyers le 15/12/1955. C'est le retour au pays Joie immense de retrouver les siens.

Il se marie en 1956, s'installe comme mécanicien à Salles-Curan dans l'entreprise familiale. Il a 6 enfants.

Pendant de temps, en AVEYRON, certains s'indignent contre la guerre. Fin avril 1956, Marcel BRUEL, président de la Fédération des syndicats agricoles de l'AVEYRON écrit aux parlementaires aveyronnais et s'émeut de cette situation économique créée par les rappels de trop nombreux jeunes paysans. Ces derniers ayant contracté des emprunts auprès du crédit agricole.

C'est ainsi que vont naître différentes formes de solidarité principalement des collectes d'argent. En soutien aux jeunes partis à la guerre le conseil municipal de VEZINS estime que les douloureux événements d'ALGERIE qui affectent un nombre important de familles justifient un arrêté du Maire portant interdiction des bals publics » (séance du 2 juillet 1956.)

Cette même année et plus précisément le 2 mars 1956, M. Christian PINEAU (Ministre des Affaires étrangères) et M. Si BEKKAI plénipotentiaire marocain ont signé à Paris la déclaration commune constatant la fin du traité de FEZ et confirmant la reconnaissance de l'indépendance marocaine.

A ce moment-là, 100 000 soldats Français stationnent sur le territoire marocain.

Le 28 mai 1956, des accords de coopération redéfinissent les accords franco-marocains.

C'est dans le cadre de cette coopération que VEYRAC Joseph rejoindra d'abord le MAROC.

VEYRAC Joseph est né en 1937 à Salles –Curan.



Cultivateur

Du 19/09/1957 au 3/01/1958, il rejoint d'abord le Maroc et plus particulièrement **BOUDNIB ou BOU DENIB**). Il est nommé brigadier. Dès les premiers mois, en patrouille et armé, il doit garder la frontière marocaine / algérienne.

Ensuite le 4/01/1958, il est envoyé en Algérie et plus précisément à **TOUGGOURT**, ville située au Nord-Est du Sahara algérien. Il surveille la construction de pipelines et assure le maintien de l'ordre. Il appartient au régiment 403 RAA Régiment d'Artillerie Aérienne. Ce régiment doit mener des opérations de pacification, sécuriser la voie ferrée ...

Le 13 janvier 1958, Joseph VEYRAC a été un témoin privilégié du premier convoi spécial qui ouvre la « route du pétrole ».

Le pétrole de la région de Hassi-Messaoud a d'abord été évacué, dès janvier 1958, par une petite conduite sur Touggourt d'où des trains spéciaux le transportent à Philippeville.

Il a donc « assisté au départ du premier train transportant du pétrole sur Philippeville. »

Le premier pétrole saharien est donc arrivé à PHILIPPEVILLE vers midi, dans l'Est algérien culminant à 18 mètres d'altitude, ville située à 345 km d'Alger. Aucun incident n'a été signalé au cours du voyage.

Il obtient le grade de Brigadier-chef.

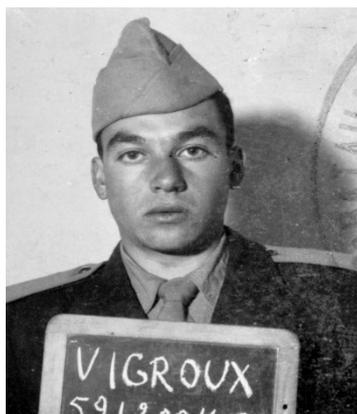
Il est mis en route le 27/08/1959 à destination de PHILIPPEVILLE en vue de son embarquement sur MARSEILLE le 30/08/1959.

Il est renvoyé dans ses foyers avec une permission libérable de 51 jours.

Il déclare se retirer à la MALGAYRES, SALLES-CURAN où il travaillera en tant que cultivateur sur l'exploitation familiale.

Il se marie en 1965 et a 4 enfants.

VIGROUX Michel est né en 1939 à VILLEFRANCHE de PANAT



Cultivateur.

1ere classe.

Il embarque à Port Vendres le 7 Mars 1960 à destination d'ORAN. Il appartient au 7^e régiment d'Infanterie. D'abord en section, lui et ses camarades vont énormément se déplacer de **TLEMCEN à SETIF**

Les patrouilles des premiers mois sont les plus terribles, surtout celles de nuit. Toujours armés il fallait marcher dans le plus grand silence et s'arrêter au moindre bruit pour éviter l'embuscade.

Ensuite, durant plusieurs mois et surtout tout l'hiver 1960 ils sont envoyés, au **Diebel MEGRISS** en montagne à plus de 1800 m. Ils doivent surveiller la construction d'un mur d'enceinte en vue de l'installation d'un radar de télévision.

Le ravitaillement se fait par hélicoptère. Le froid et le danger sont permanents.

Au printemps 1961, la compagnie déménage et Michel VIGROUX ainsi que quelques camarades s'installent pour plusieurs mois dans une ferme. Ils doivent protéger les propriétaires français d'une éventuelle attaque.

Cinq ouvriers algériens travaillent dans cette exploitation, Les appelés ne les voient que le matin.

Un jour l'épouse du propriétaire demande à Michel VIGROUX., s'il veut bien s'occuper des pigeons en échange de quelques pigeons à manger. La proposition est acceptée.

En Juillet 1961, il a 15 jours de permission et retourne " au pays pour les foins "

C'est le cœur serré qu'il rejoint la guerre.

Il y a plus tard l'opération « bataillon ». Très mauvais souvenir car une embuscade a lieu dans la nuit « rafale de mitrailleuse, Ça crachait, une balle a sifflé à 30 centimètres de ma tête ».

Perte humaine : un mort et un blessé. Les derniers mois avant la libération il est envoyé « aux cuisines » à **SETIF**.

Il est débarqué à MARSEILLE le 2/03/1962.

Il se marie en 1967 et a 3 enfants.

CARRIERE Louis né en 1939



2e classe

Cultivateur.

Embarqué à Port VENDRES le 8/01/1960, il débarque à **ALGER** le 9/01/1960. De là, il rejoint Hussein d'Ey ,19e Régiment du Génie jusqu'au 30 avril 1960.

Muté à la 950e C.M.E.E.G. du 30 avril 1960 au 5 mars 1962 à la ferme « retour de la chasse » route de **MAISON BLANCHE** au sud- est d'ALGERIE.

MAISON BLANCHE est un site opérationnel de l'Armée de l'air.

Louis CARRIERE conduit un Renault et « ramasse les soldats pour la soupe ainsi que les gradés, le matin et le soir ». Il monte aussi la garde, comme ses camarades et patrouille de nuit à bord d'un camion Renault. Comme le 19^e régiment composé de 100 hommes est positionné à Maison Blanche, il faut réparer tous les véhicules.

Lorsqu'ils sortent ils sont toujours 3 : le sergent, le chauffeur et un qui surveille. « On roule à 40 km/h ».

Deux permissions lui sont accordées. La première en avril 1961 et la seconde à Noel 1961. Le retour à Alger après la 1ere permission est compliquée « gros cafard ».

Pas de souci pour la 2eme « On a même fêté le père 100 », c'est-à-dire 100 jours avant la quille à FORT De L'EAU.

Certaines nuits sont animées. Louis conduit ses camarades à ALGER et ils s'amuse une partie de la nuit car les gradés ne dorment pas à la caserne. M. CARRIERE ne quitte jamais son camion.

Leur quotidien est rythmé par le lit bien fait « au carré » sinon attention au contrôle des gradés...Le cirage des chaussures est aussi un moment bien particulier, sans oublier le cirage du sol de la ferme. Ils avaient une méthode bien à eux pour cirer le plancher : une couverture au sol et chacun tire de son côté.

Ils font aussi « l'ordinaire » c'est à dire aller chercher des produits frais, salades par exemple dans les fermes aux alentours tenues par des algériens musulmans, tout se passe bien. « Ils nous offrent le thé »

Cette vie quotidienne est faite de très peu de combats.

Louis CARRIERE est renvoyé dans ses foyers le 05 Mars 1962 à Connettes. Il a embarqué à ALGER et débarqué à MARSEILLE.

Il se marie en 1966 et a 2 enfants.

BRU Adolphe (Bernard) né en 1940



2^e classe

Cultivateur.

Le 17 Novembre 1961, Adolphe BRU, embarque à Port Vendres destination ALGER.

Dès le pied posé sur le sol algérien, il est conduit à **TRAPPE** pour y mener des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre, au sud-ouest d'Alger à 30 m d'altitude.

TRAPPE est une exploitation agricole emblématique. D'abord, communauté religieuse puis exploitation agricole laïque, le domaine a été pendant 120 ans, une ferme modèle

En 1962, cette ferme appartient à un colon qui y vit avec ses trois fils. Il emploie 85 algériens. Le régiment d'Adolphe BRU est logé dans une étable sur la propriété. Ils doivent protéger le colon et sa famille. On a tous une arme mais, « je dois avouer que j'étais incapable de m'en servir ».

Magnifiques vignobles, orangeraias ...A ce moment-là, primeurs, agrumes et vins algériens inondent la France et l'Angleterre. Trappe exportait plus de 80 000 hl de vin par an.

Au mois de mai, c'étaient les moissons " je n'ai jamais vu autant de moissonneuses Massey dans un seul champ, 5 ... « Ils étaient en avance sur nous ». A cette époque, on y testait toutes sortes d'innovations propres à améliorer les rendements. Notre quotidien se résume à conduire le GMC pour aller au ravitaillement à ALGER : fruit, salades, ...

« La viande, elle vient de France. La rouge est bonne, la bleue beaucoup moins ».

Le 19 mars 1962, il fut envoyé à **LAGHOUAT** pendant 3 mois à 400 km d'ALGER. La chaleur, plus de 40° est insupportable. « on crève de chaleur ».

En juin, sa compagnie est mutée à BLIDA à 47 km au sud- est d'Alger. Régulièrement, ils transportent de la marchandise à ALGER en partance pour la France.

Adolphe BRU conduit le convoi de 15 à 20 camions, à bord d'une jeep. Ils ignorent ce qu'ils transportent. « On suit les ordres du lieutenant ». Le 4 /10/1962, il quitte **BLIDA** et embarque à ALGER le même jour. Il débarque à MARSEILLE le 5/10/1962.

Il se marie en 1963 et a 3 enfants.

Il reprend la ferme familiale quelques mois après.

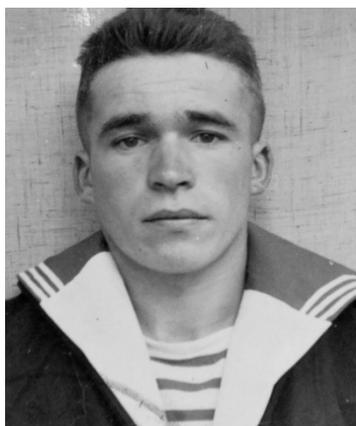
Les accords d'EVIAN signés le 18 mars 1962 devaient mettre fin à 7années de guerre en ALGERIE et protéger les différentes communautés. Ils annonçaient le rapatriement de 800 000 » pieds noirs »et, plus tard 250 000 Harkis dont 90 000 vont rejoindre la France.

Le 19 mars 1962 est le jour d'anniversaire du CESSER le FEU en ALGERIE.

Des appelés vont assurer ces différents rapatriements.

C'est pour cela que MARTY Lucien est envoyé en ALGERIE.

MARTY Lucien né en 1944



Cultivateur.

Le 1^{er} juillet 1963, il embarque à Marseille via **MERS EL KEBIR**, base navale, ville portuaire située à 8 km à l'ouest d'ORAN. Matelot BE 2^e classe.

Sa principale fonction est de conduire le commandant de la base navale de MERS EL KEBIR à ORAN.

Il s'occupe aussi de porter le courrier à ORAN à bord d'une 403 (automobile de la marque PEUGEOT produite entre 1955 et 1966)

Il aide au rapatriement tardif des réfugiés harkis à destination de la métropole. Ces harkis ont vécu douloureusement la fin de la guerre d'indépendance, entre représailles et déracinement.

Il rentre au pays le 22 octobre 1964.

Il se marie et a 2 enfants.

Conclusion :

C'étaient des Français, cultivateurs, artisans, jeunes hommes qui ont dû tout abandonner. Ils ont été déracinés, rapatriés, et avec courage ont reconstruit leur vie.

Pour leur rendre hommage, participez chaque année à la cérémonie du 19 mars, date officielle de la cessation des combats.

Ils ont fait en ALGERIE, ce qu'ils avaient à faire.

Ils y ont fait leur devoir, leur service militaire.

Les Anciens d'Algérie de CURAN, SALLES-CURAN, aujourd'hui :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| -ALARY Louis | -DOULS Roger |
| -ANGLES René | -FABIER Jean |
| -BOUSQUET Gilbert | -FABRE Raymond |
| -BRU Bernard | -MARTY Lucien |
| -CAMPELS Ernest | -MARTY Paul |
| -CAMPELS Raymond | -MARTY Raymond |
| -CARCENAC Raymond | -MERVIEL Gaston |
| -CARRIERE Adrien | -MOLINIER Fernand |
| -CARRIERE Gilbert | -VAYSSE André |
| -CARRIERE Henri | -VEYRAC Jean Claude |
| -CARRIERE Louis | -VEYRAC Joseph |
| -CARRIERE Roger | -VIEILLEDENT André |
| | - VIGROUX Michel |

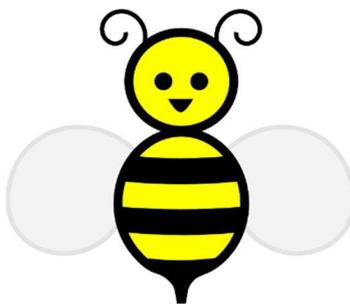


Cérémonie du 11 Novembre 2024

Le Comité FNACA de SALLES-CURAN – CURAN remercie chaleureusement Monique VAYSSE pour sa gentillesse et son dévouement pour s'occuper de l'organisation et la bonne marche de notre comité.

Les Anciens Combattants d'Algérie

Micro-crèche « l'Abeille »



La micro-crèche « l'Abeille », gérée par Familles Rurales Aveyron Services et financée par la communauté des communes Lévézou-Pareloup, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, a accueilli 17 enfants en 2024 dans une ambiance joyeuse et conviviale.

L'équipe est composée d'une directrice, infirmière puéricultrice Olivia BARROCAS, d'une éducatrice de jeunes enfants, Lisa LEHY et d'assistantes éducatrices, Amandine AUGER, Sandrine FORTIER, Alexandra MEURTIN, Alison MILBACH et Justine MONTEIL. Elles accueillent vos enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à leur entrée à l'école, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elles accompagnent les enfants dans leur développement tout en respectant l'individualité et le rythme de chacun. Des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants : peinture, pâte à sel, motricité, jeux extérieurs, atelier cuisine, jeux d'imitation.

En début d'année, les enfants ont participé à des séances de yoga. Cette activité s'est conclue lors de la fête des familles, le 9 juillet, par une séance parents/enfants suivie d'un apéritif dinatoire, offrant aux plus grands l'occasion de dire au revoir à leurs camarades avant leur entrée à l'école. Pour clôturer l'année, vendredi 13 décembre, les enfants se sont rassemblés avec ceux des micro-crèches de Flavin et Pont-de-Salars, ainsi que les enfants du RPE du Lévézou, pour assister au spectacle « L'Igloo Fantastique » de la compagnie Fabulouse et célébrer Noël autour d'un apéritif dinatoire.

Pour l'année à venir, la micro-crèche « l'Abeille » a de nouveaux projets passionnants. L'équipe prévoit des ateliers de médiation animale, afin de susciter des réactions visant à maintenir ou à améliorer le développement des enfants, d'un point de vue cognitif, physique, psychosocial ou affectif. Sur la structure des travaux seront réalisés en février 2025 pour améliorer le confort des enfants. Enfin, des sessions de formation continue pour le personnel sont prévues afin de garantir un accueil toujours plus qualitatif et adapté aux besoins des tout-petits.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la directrice par téléphone 05.65.42.30.46 ou par mail : microcreche.sallescuran@gmail.com



REALISATIONS 2024

Cinéma : Du matériel a été installé pour que les mal voyants et les mal entendants puissent accéder à la salle de cinéma et bénéficient d'un équipement adapté à leurs difficultés sensorielles.

Ecole publique Eugène Viala : Acquisition de deux vidéo-projecteurs qui équipent les salles de classe pour améliorer la qualité des équipements présents devenus vétustes.

Salle des fêtes : une autolaveuse a été acquise en remplacement de l'ancienne dont le travail n'était plus satisfaisant. Elle permet un gain de temps et un résultat de meilleure qualité.

Tables pique-nique : le Syndicat mixte Bassin du Viaur a proposé à ses adhérents d'acquérir des tables de pique-nique avec leur soutien financier. Au vu de la forte demande des communes, la quantité a été limitée à deux par commune.

Travaux de Voirie : la communauté de communes assure l'investissement des voies d'intérêt communautaire et verse une participation à la commune pour l'entretien de ces mêmes voies. La commune assure les travaux sur les voies relevant de la compétence communale. Ainsi deux chantiers ont été réalisés, le premier concerne l'aménagement du chemin de Monaco, le second le quartier de la Fourniserie avec la réalisation de la voie du lotissement les Gariguettes. A ce stade, un enduit de scellement a été réalisé. Le revêtement définitif sera finalisé au printemps.

Bâtiments communaux :

- **Local pétanque** : un nouveau portail a été installé pour une meilleure isolation thermique.
- **Mairie et école** : un audit énergétique a été réalisé en partenariat avec le SIEDA. Il permettra à terme d'envisager des travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment. Ce document est nécessaire à toute demande d'aide financière.

Aménagement bourg-centre

- 2^{ème} tranche :

Il a consisté en l'aménagement de la Rue Eugène Viala ainsi qu'en la réalisation d'une nouvelle voie reliant la Place de la Mairie à la RD 993. Des travaux d'aménagement de trottoirs ont été réalisés, ils permettent de sécuriser la circulation piétonne sur l'ensemble de la zone aménagée. Des barrières ont été mises en place sur toutes les entrées du cœur de village afin de sécuriser les différentes manifestations organisées dans le centre bourg : marchés, foires, ... des marquages au sol ont été réalisés pour finaliser l'aménagement des voies de circulation.

L'entrée de l'école a été déplacée côté parking, un nouveau portail avec une nouvelle clôture ont été réalisés. Ces nouvelles conditions d'arrivée et de départ de l'école sécurisent les va et vient des élèves et des véhicules de transport scolaire. Des plantations ont été réalisées par une entreprise qui en assure l'entretien pendant la première année.

- 3^{ème} tranche :

Les études se sont poursuivies et certains points ont pu être approfondis pour répondre au mieux aux attentes de la population. Il s'agit de l'aménagement de la Place de la Mairie et de la finalisation du parking dit de la menuiserie.

Vente de l'école de Bouloc pour la création d'une résidence secondaire

PROJETS pour les années à venir

Aménagement bourg-centre 3^{ème} tranche :

Elle consistera en l'aménagement de la Place de la Mairie, et en l'aménagement du parking dit de la Menuiserie. Compte tenu de l'incertitude budgétaire du Gouvernement et pour ne pas mettre en péril les finances communales. Cette 3^{ème} tranche sera divisée en une tranche ferme consistant en l'aménagement des terrasses devant les restaurants les Tilleuls et le Bellevue et de deux tranches conditionnelles qui comprendront la Place de la Mairie avec conservation d'une majorité d'arbres existants et le parking nouvellement créé en lieu et place de l'ancienne menuiserie.

L'appel d'offre sera lancé en début d'année pour une réalisation de la tranche ferme avant l'été. Les tranches conditionnelles seront réalisées au plus tôt après l'été, en fonction de la possibilité de versement des subventions par les différents partenaires financiers.

Acquisition du bâtiment de l'Office de Tourisme :

La commune a préempté pour l'acquisition du bâtiment de l'Office de Tourisme au prix de 118 000 €. L'acquéreur privé, M. FRAYSSINHES Damien a déposé un recours gracieux refusé par la commune. De ce fait, il a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse demandant l'annulation de la délibération du Conseil Municipal décidant de préempter. Il a ensuite déposé un référé sur le même motif qui a suspendu l'exécution de la délibération. Le dossier sur le fonds a été jugé le 19 décembre 2024. La décision a été rendue le 13 janvier 2025. Elle conclue en l'annulation de la délibération. L'arrêté pris par la commune pour le même objet n'ayant pas été contesté dans les délais légaux, la commune va demander au notaire de rédiger l'acte d'achat.

Réhabilitation de la base nautique :

Les ouvrants sont en très mauvais état et la terrasse ne présente pas des conditions d'utilisation en toute sécurité. Il est envisagé de remplacer les ouvrants et de sécuriser le pourtour de la terrasse en posant une barrière transparente. Des demandes de financement sont en cours. La mise en conformité de ce bâtiment permettra de le louer. Jusqu'à présent, il est mis à disposition gracieusement.

Rénovation énergétique école et Mairie :

Le SIEDA a réalisé une campagne d'audit énergétique qu'il a accompagnée financièrement. Nous avons fait réaliser l'étude pour l'école et la mairie. D'importantes économies pourraient être réalisées en changeant les ouvrants et le mode de chauffage. Cet investissement est à prévoir pour les prochaines années d'autant que la chaudière à fioul est relativement ancienne. Ce programme est susceptible d'obtenir des aides de l'Etat, de la Région et du Département.

Voirie :

Les travaux entrepris en 2024 sur le chemin de Monaco et le lotissement les Gariguettes seront finalisés.

Gendarmerie :

Des travaux seront réalisés sur la façade des logements, il s'agit de reprise des enduits, suite à une malfaçon. Ces travaux seront entièrement financés par l'assurance dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage de la Collectivité et assurance décennale de l'entreprise.

La Parole aux Associations

La bibliothèque, lieu incontournable de notre commune

La bibliothèque municipale fonctionne très bien et accueille beaucoup de lecteurs de la commune et aussi des communes voisines. Nous avons hâte de pouvoir bénéficier des nouveaux locaux afin de mieux satisfaire nos nombreux adhérents. Nous sommes 13 bénévoles qui assurons à tour de rôle les permanences (mercredi et samedi de 10h à 12h provisoirement dans les locaux de la Poste) ainsi que les groupes sur rendez-vous (écoles, centre de loisir, crèche...).



Céline raconte pour les tout petits

Conteurs et conteuses



Lucie accompagne la conteuse à l'accordéon

Certains bénévoles proposent des lectures aux enfants au sein de la bibliothèque ou de l'association « Lire et Faire Lire ». Ces interventions ont lieu soit lors du déplacement des écoles pour l'emprunt de livres dans nos locaux (environ 1 fois par mois), soit à l'école Eugène Viala et la micro-crèche « Les Abeilles ». Des animations sont également proposées lors des fêtes d'Halloween et de Noël par Brigitte et Yves Coupé et Céline Bonhomme sous forme d'ateliers créatifs et lecture de contes.

Lorsqu'elle le peut, Lucie Raynal, stagiaire à la bibliothèque et musicienne, accompagne les conteurs avec son accordéon, jouant quelques morceaux de musique pour ponctuer les différentes émotions de l'histoire : colère, excitation, joie, tristesse, se traduisent alors par La ballade irlandaise, Oh When the Saints, La Montagnarde, Un homme debout...

Vide grenier

Comme tous les ans, le vide grenier estival a remporté un vif succès. Les livres proposés avec un prix libre proviennent essentiellement de dons. Cela représente un énorme travail pour les bénévoles qui ne sont pas toujours au complet en cette période de vacances mais cela reste une vitrine pour notre association.

6^e édition du concours de poésie

Le concours de poésie « Dans le vent du Lézou », pour sa 6^e édition, a accueilli 50 participants venant principalement d'Aveyron mais aussi du reste de l'hexagone. Les membres du jury ont lu et noté 116 poèmes sur le thème « Couleurs ». La gagnante qui a reçu le plus de points est, pour les adultes, Monique Renault-Boutois du Calvados et pour les collégiens, Candice Alauze habitant Alrance. Une 7^e édition est en préparation, nous en dévoilerons prochainement le thème. Nous sommes ravis de constater que d'année en année le nombre de participants ne fait qu'augmenter. On peut lire les poèmes sélectionnés sur le site de la mairie de Salles-Curan, rubrique « A la une ».



Concours de poésie : Remise des prix aux collégiens

Rencontres autour d'un livre

Les soirées rencontres vont reprendre en 2025. Les animateurs de la bibliothèque invitent les passionnés de lecture à venir discuter autour de romans ou documentaires qu'ils ont particulièrement aimés. Un moment d'échange d'opinions et de livres toujours apprécié. Les jours et dates seront annoncés prochainement.

Notre bibliothèque s'enrichit...

Deux fois par an, grâce à l'enveloppe municipale, nous enrichissons notre fonds. Sur rendez-vous, la Maison du Livre à Rodez nous accueille et nous bénéficions de leurs compétences pour choisir les nouveaux ouvrages. Policiers, romans, livres régionaux, BD adultes et enfants, livres jeunesse (albums, romans, 1^{re} lectures, livres pour bébés), nous essayons d'avoir des choix éclectiques pouvant satisfaire le maximum de lecteurs. Par ailleurs toujours à l'aide de la subvention municipale nous achetons des livres auprès d'un acteur local, Kevin qui tient le commerce « Jeu Fait un Tabac » à Salles-Curan.

Grâce à ces nouveaux apports, notre bibliothèque reste attractive et dynamique. Le passage du Bibliobus est également un atout supplémentaire pour proposer un plus grand choix d'ouvrages.



La dernière rencontre autour d'un livre



« LES SAPINS ARGENTES DU LEVEZOU »

Avec « GENERATIONS MOUVEMENT »

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

CARTES D'ADHESION :

Deux permanences en début d'année ont été tenues à la salle du club. La plupart sont venus. D'autres se sont rajoutés au cours de l'année. Total de l'année : 142 adhérents (tes) ; une bonne progression.

ACTIVITES :

- *Le Lundi à 14h30 : Randonnée et activités manuelles*
- *Le Mardi et le Mercredi à 14h 30 : participation libre*
- *Le Jeudi à 14h00 : Belote et jeux de société*
- *Le Vendredi : Chorale avec la participation du Club des Aînés d'ARVIEU (12) « La Céorrette » et Pétanque. Suivis d'un goûter offert.*

ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE

- **Mardi 23 Janvier** : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE suivie du partage de la galette des rois.

Election du Bureau : Présidente : Eliette POUJADE – Vice-Président : Christian GUIBBAL – Secrétaire : Françoise LABIT – Vice-Secrétaire : Armande GOMES – Trésorière : Lysiane DELAWARDE – Vice-Trésorière : Régine DIAZ.

- **Mardi 13 Février** : A la salle des fêtes PETIT LOTO suivi d'une dégustation de crêpes confectionnées par certains adhérents et très appréciées.

Jeudi 28 Mars : SORTIE D'UN JOUR : Direction ROCAMADOUR /PADIRAC – Visite guidée de Rocamadour et Déjeuner à Padirac puis balade au fil de l'eau en barque pour la découverte du Gouffre de Padirac.

- **Lundi 29 Avril** : AU GRENIER DU MONSIEUR : FILM DOCUMENTAIRE réalisé par M. Alain POUJADE- Reporter Conférencier - sur le thème du « Mexique ».

- **Jeudi 02 Mai** : SORTIE D'UN JOUR : Direction entre AIGUES MORTES et les SAINTES MARIES DE LA MER : Visites d'une manade à Montclam : Attelé sur une charrette : démonstration du travail des gardians dans un élevage de chevaux et de taureaux suivi d'un repas traditionnel puis direction vers les portes de la Camargue en petit train pour déambuler dans la ville des Saintes Maries.

- **Samedi 18 Mai** : REPAS DU PRINTEMPS à la salle des fêtes de SALLES-CURAN avec animation musicale.

ACTIVITES DU SECOND SEMESTRE

- **Samedi 8 Juin** : En direction du Zénith de Montpellier (34) – Comédie Musicale « **BERNADETTE de LOURDES** » - Reconstitution historique des fascinantes apparitions mariales à Bernadette Soubirous.
- **Dimanche 28 Juillet** : **VIDE-GRENIERS** place de la Mairie à SALLES-CURAN avec la participation de l'Association « **TOURELLES & COLOMBAGES** » - La totalité du prix des emplacements est reversée au profit d'une ligue siégée à Lourdes et dénommée L.C.E. « **LOURDES CANCER ESPERANCE** ».
- **Samedi 10 Août** : **QUINE D'ETE ANNUEL** à la salle des fêtes de SALLES CURAN. **A savoir** : la recette des ventes des cartons à l'entracte est reversée au profit de l'Association « **Paulin VERDIER** », jeune Millavois atteint d'une myopathie. – Remerciements à tous les bénévoles, aux commerçants et aux producteurs pour leurs dons.



- **Mercredi 4 Septembre** : **SORTIE D'UN JOUR** : CANTOIN /SAINT FLOUR : Visites guidées de la maison de la cabrette et des traditions de l'Aubrac puis direction Lavastrie : Musée de l'agriculture et de la châtaigne - Déjeuner avec animations suivi direction Saint-Flour pour découvrir la ville labellisée « Pays d'art et d'histoire ».
- **Mardi 24 au Vendredi 27 Septembre** : **SEJOUR DE 4 JOURS** : « **LA RIVIERA DES FLEURS** » : Visites guidées des villes : Monaco – Monte-Carlo – Menton puis direction vers l'Italie : San Rémo – Dolceacqua.



- **Samedi 12 Octobre** : **REPAS D'AUTOMNE** organisé le restaurant à Saint-Martin-des-Faux 12410 SALLES-CURAN.



- Dimanche 8 Décembre : Pour **CLOTURER L'ANNEE** : Offert aux adhérents **Cinéma film « 4 ZEROS »** suivi du partage de la bûche de Noël.
- Jeudi 12 Décembre : Sortie **CABARET** direction **SETE** – Déjeuner animé par un chanteur puis découverte du merveilleux spectacle intitulé « **LOVE** ». Un show très chic dans une atmosphère de luxe.
- Dimanche 15 Décembre : Tenu un stand pour le « **MARCHE DE NOEL** » : Action **SOLIDARITE** au profit du **TELETHON** et d'**UNICEF** avec la participation de l'Association « **TOURELLES & COLOMBAGE** ».

TRES BONNES PARTICIPATIONS pour toutes ces activités.

A bientôt pour de belles retrouvailles, pleins de projets sont en cours de réalisation !

• **AUTRES ACTIVITES avec GENERATIONS MOUVEMENT**

- Réunions de formations « **Vice-Secrétaire- Trésorière- Vice-Trésorière** »,
- **Concours Départemental de Belote à FLAVIN**,
- **Concours Départemental des DICOS D'OR à SALLES-CURAN**,



- **Fête de l'Amitié Départementale à CEIGNAC (12)**,
- **Journée Solidarité « MADAGASCAR » à VILLEFRANCHE DE PANAT (12)**,
- **Réunion pour les secteurs 5 et 6 à SEGUR**.

RAPPEL : Partenaires Commerçants de SALLES-CURAN :

- **Magasin « CHEZ JACKY ET FILLE »** : Vêtements et Chaussures (remise 5 % hors promotion),
- **Magasin « JEU FAIT UN TABAC »** : Jouets, Jeux de Sociétés, Montres, Bijoux, Maroquinerie et Souvenirs (remise 5%),
- **Magasin « ETS GAUBERT Christophe »** : Vaisselle-Electroménager (remise 5% hors soldes et promotions),
- **Boucherie-Charcuterie « ROLLAND MOLINIER »** (remise 5% Hors promotion).

Et DIVERSES ACTIVITES avec le Point INFOS SENIORS à SALLES-CURAN.

Remerciements à tous les Bénévoles et à la Municipalité pour son aide financière et matérielle. BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2025 et PRENEZ SOIN DE VOUS !



2024 : Une Année Haute en Couleurs pour le Comité des Fêtes de Saint Martin des Faux !

Ah, 2024... Quelle année pour notre charmant village de Saint Martin des Faux ! Entre quines, fêtes estivales mémorables, aubades intergénérationnelles, inauguration du cabanon, repas du comité endiablé et fête votive immanquable, on peut dire que les Faüssols ont une fois de plus prouvé qu'ils savent faire la fête comme personne ! Revenons ensemble sur cette année festive, avec un petit clin d'œil humoristique à nos meilleurs moments.

Mars : Le Quine qui fait Quiner !

Tout a commencé en fanfare (et en cartons) avec le quine du comité. La salle était comble, les joueurs surmotivés, prêts à bondir au moindre « quine ! ». Mais cette année, un invité surprise s'est incrusté : **le micro capricieux**. Grésillements, coupures, et une ou deux annonces à répétition (« Le numéro 22, je répète, le numéro 22 »), voilà qui a pimenté la soirée. Cependant l'ambiance est restée au beau fixe malgré deux ou trois râleurs qui ont levé les yeux au ciel – mais on ne leur en veut pas, le quine a été un vrai succès.



Juillet : Soleil, Fête et Accordéon

Sous un soleil radieux, les préparatifs ont battu leur plein pour la fête estivale du vendredi 19 juillet, troisième édition de cet événement déjà incontournable. Les sourires étaient au rendez-vous tout comme le plaisir de se retrouvés pour une soirée.

Mais la vraie star du week-end, c'était *la grande nouveauté* : les **aubades intergénérationnelles**. Samedi, jeunes et moins jeunes ont sillonné le village au son mélodieux de l'accordéon. Innovation et tradition se sont alliées pour offrir une formule qui a conquis tout le monde. Les foulards noués autour des cous, nos Faüssols (de 18 à 35 ans) étaient plus soudés que jamais, et les campagnes résonnent encore de leurs chants joyeux !



Octobre : Le Cabanon des Merveilles

Mi-octobre, un événement majeur a marqué l'histoire de Saint Martin des Faux : **l'inauguration du cabanon** à côté du cimetière. Oui, vous avez bien lu, un cabanon ! Mais attention, pas n'importe quel cabanon : **NOTRE** cabanon, flambant neuf, destiné à stocker tout le matériel du comité des fêtes.

Rénové avec amour par nos bénévoles, avec le soutien des mairies d'Arvieu et de Salles-Curan, ce projet ambitieux méritait bien une inauguration en grande pompe. *Sous un discours émouvant du "maire de Saint Martin des Faux" (dont vous pouvez retrouver l'intégralité sur notre page officielle),*

Les ciseaux ont coupé le ruban rouge



Fin-Octobre : Le Repas du Comité, ou l'Art de Danser Comme un Faüssol

Fin octobre, les bénévoles se sont retrouvés pour **le repas du comité**, avec apéro, festin, et une ambiance survoltée. Après le dessert, place à la danse ! Entre chorégraphies improvisées et pas secrets typiquement faüssols, la piste a vu naître des mouvements dignes d'une légende locale. Une soirée qui a renforcé encore un peu plus les liens...

Novembre : La Fête au Faux 2K24, apothéose hivernale !

On prend les mêmes... et on recommence ! Le 8 novembre, tout était fin prêt pour accueillir les premiers fêtards lors du concours de belote et tarot, coup d'envoi officiel de la fête au Faux 2K24.

Et quelle fête ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Plus de 1000 repas servis sur le week-end (à St Martin on mange bien !)
- 220 kg de pommes de terre épluchées (avec amour et quelques ampoules),
- 3 500 verres de bière écoulés (dont certains un peu trop rapidement),
- 2 500 écocupes distribués (parce que la planète aussi a droit à la fête),
- Une centaine de torchons sacrifiés pour venir à bout de la vaisselle,

C'est bien simple : la fête 2K24 a explosé tous les records et restera gravée dans nos mémoires.

Merci à Tous !

Rien de tout cela ne serait possible sans notre dream-team de bénévoles, multigénérationnelle et ultra motivée. Du plus jeune au plus ancien, chacun a participé pour que chaque événement soit une réussite. Et bien sûr, un immense merci à vous, **amis fêtards**, qui êtes toujours au rendez-vous pour partager ces moments inoubliables.

Alors, 2024, c'était une année folle, mais... préparez-vous, 2025 arrive, et on ne compte pas s'arrêter là.



A l'année prochaine pour encore plus de folie, de rires et d'évènements mémorables !



Comité des Fêtes de BOULOC

Quine du dimanche 10 mars

Le Quine : premier rendez-vous de l'année. Le comité des fêtes de Boulac remercie toutes les personnes venues nombreuses pour tenter de gagner de jolis lots. Cette année, deux repas au restaurant Bras au Suquet étaient mis en jeu avec une machine à café en premier lot suivi de nombreux bons d'achat et de paniers garnis.... Le comité remercie également les commerçants pour leur générosité à travers les différents lots.

La Fête votive du 21 au 23 juin

Après deux années où le temps avait été de la partie pour la fête votive, cette année la pluie s'est invitée au rendez-vous entraînant les bénévoles à revoir leur organisation au dernier moment.

Le vendredi soir, les festivités ont débuté par l'habituel tournoi de quilles rassemblant des joueurs de plusieurs clubs, mais aussi d'amateurs venus partager un moment convivial autour d'un apéritif et de saucisses frites.

Le samedi fut, une journée, chargé pour les bénévoles obligeant la réorganisation des lieux à cause de la météo pluvieuse. Malgré cela, après quelques efforts supplémentaires pour installer 4 chapiteaux tout était prêt pour le soir.

La soirée à débiter avec la banda « Les aquatrucs » qui ont su mettre l'ambiance pour la première partie de la soirée. Le groupe « La Carriole » a quant à lui fait la transition jusqu'au bal disco animé par le groupe « Média Laser ».

Très tôt, le dimanche matin, les anciens membres du comité étaient présents pour préparer le traditionnel déjeuner au tripoux avec le retour du soleil pour le plus grand bonheur de tous. Comme chaque année, le midi a eu lieu le passage de la paume dans les maisons du village et les fermes de la paroisse. L'après-midi s'est déroulé le concours de pétanque en doublette jusqu'en début de soirée. Cette année, le dimanche soir était marqué par le retour du bal musette avec Benjamin Malric où de nombreuses personnes sont venues danser et manger un aligot saucisse.

Ce week-end capricieux par sa météo s'est achevé dans la joie et la bonne humeur avec déjà l'envie d'être à l'année prochaine.

Le repas de village

Comme chaque année, le comité des fêtes de Bouloc a le plaisir de réunir les habitants de la paroisse autour d'un repas convivial. Cette année, le repas s'est déroulé à l'occasion de la fête nationale, le 14 juillet.

Cet événement est l'occasion de remercier tous les paroissiens pour leur participation et leur soutien aux diverses festivités organisées tout au long de l'année. Le comité des fêtes exprime sa gratitude à tous ceux qui contribuent activement à la réussite de ces événements.

Soirées apéritives avec repas

En 2023, le comité des fêtes avait lancé des soirées apéritives avec repas destinés aux habitants du village. Face au succès et au désir de se retrouver plus souvent durant l'année, 2 soirées ont été programmées, le vendredi 12 avril et le vendredi 30 août. Ces repas à la fois simples et conviviaux sont ouverts à tous sur inscription.

Le comité des fêtes exprime sa reconnaissance envers la Municipalité de Salles-Curan pour son soutien financier, ainsi qu'envers les bénévoles qui contribuent activement à l'organisation de la vie du village. Un grand merci également à toutes les personnes présentes lors de nos manifestations.

Le Cossi va

Crée à l'automne 2023, l'antenne du comité des fêtes de Bouloc, le « Cossi vas » poursuit bien son élan (les 43 adhésions, traduisent bien l'intérêt et le souhait d'un tel lieu).

Tout au long de l'année 2024, les jeudis après-midi et toujours avec plaisir, une quinzaine de personnes se sont retrouvées régulièrement pour échanger, jouer, passer un petit moment, partager un goûter (confectionné par les uns et les autres), les enfants rejoignant les plus anciens aux retours de l'école.

Toutes les occasions ont été prétexte à renforcer ces moments conviviaux :

- nous avons pu fêter ensemble de nombreux anniversaires dont les 90 ans de notre doyenne Paulette Bousquet,
- partager la bûche de Noël,
- partager la (les) galette (s) des rois,
- Savourer des crêpes.

Deux sorties restaurant ont prolongé ces moments de convivialité :

En juin nous nous retrouvions chez I. Gaubert à Saint Martin des Faux,

En décembre, aux Berges de Pareloup à Saint Martin des Faux également.

Au-delà de ces moments festifs, certains d'entre nous se sont retrouvés pour participer, aux ateliers

« Révision du code de la route » à Curan, (organisé par le point infos senior) et à la visite de la déchetterie des Fialets à Millau.

D'autre part, l'ouverture du « Cossi vas » le dernier vendredi du mois en soirée permet à tous petits et grands de se réunir. Bien que peu nombreux, les rires et la bonne humeur sont toujours de la partie.

Le « Cossi vas » est ouvert à toutes et tous, habitants du village ou voisins, tous les jeudis après-midi et le dernier vendredi du mois en soirée, à la salle pour tous de Bouloc .

Le Comité des Fêtes de BOULOC vous souhaite UNE BONNE ANNEE A TOUS

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Salles-Curan

Chères habitantes, chers habitants,

L'année écoulée a été marquée par de nombreuses actions et de belles avancées pour votre centre de secours. Voici quelques nouvelles importantes :

166 interventions : Nos équipes ont été mobilisées à de nombreuses reprises pour vous venir en aide. Merci à tous nos volontaires pour leur engagement.

Un nouveau bateau : Un renfort précieux pour nos interventions sur le lac et en milieu aquatique.

Un nouveau VSAV : Ce véhicule moderne permettra d'améliorer nos secours aux victimes et d'assurer des interventions encore plus efficaces.



Une nouvelle recrue : Nous accueillons avec fierté un nouveau membre dans nos rangs , souhaitons la bienvenue à Élodie Galtier .

Et surtout , **un nouveau chef de centre** : L'Adjudant Chef Belet Laurent assure ses fonctions depuis le 1er juillet . Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans cette mission essentielle.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année : santé, bonheur et sérénité pour vous et vos proches.

Rejoignez-nous !

Notre équipe a besoin de vous ! Si vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre centre de secours. C'est l'occasion de vivre une expérience humaine enrichissante et de contribuer à la sécurité de notre communauté.

Avec dévouement,

Les Sapeurs-Pompiers de Salles-Curan

LA VIE DE NOTRE SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE-2024



L'assemblée générale a eu lieu le 28 Juin 2024, après le mot de bienvenue du Président, les bilans financiers et administratifs ont été présentés par le Trésorier et le Secrétaire, le Président a fait voter leur validation.

Cette année que nous qualifierons de transition n'apporte pas de grande modification pour le fonctionnement de notre association. La surface chassable autorisée par les propriétaires est stable, le nombre d'adhérents se maintient, légèrement supérieur à 100, le budget a été adapté au besoin de l'association pour maintenir un nombre de lâchers corrects, de nous permettre quelques investissements et nous garantir une sécurité pour des frais non prévus.

Les Animations

- le 4 Avril 2024 soirée comptage des Lièvres.
- le 13 Avril 2024 Participation à l'assemblée générale de la FDC 12. Une bonne nouvelle côté finances une baisse du budget dégâts grand gibiers et une stabilité des cotisations.
- le 27 Avril 2024 a eu lieu le repas de la chasse, les propriétaires, les chasseurs et leur soutien ont pu partager un moment de convivialité autour d'un repas préparé par le traiteur Rolland-Molinier.
- le 24 Mai 2024 a eu lieu une formation pour le secteur Levézou sur la sécurité à la chasse (formation obligatoire pour tous et valable 10 ans).
- le 28 Juin 2024 notre assemblée générale.
- le 7 Décembre 2024 le quine annuel avec de magnifiques lots pour nos fêtes de fin d'années, super quine au profit du Téléthon. Merci aux partenaires pour leur dons.

La Chasse

Le nombre grandissant de battue aux sangliers nécessitent un investissement temps important pour les chasseurs (Pisteurs, Organisateur de battue, chasseurs postés).

Les battues aux chevreuils, aux cerfs ont lieu toute la période d'ouverture, cette chasse représente un intérêt moindre pour nos chasseurs, dommage leur nombre est important sur le secteur, nous devons adapter cette chasse après discussion entre nous.

Pour le petit gibier c'est toujours difficile le Lièvre malgré les belles promesses du comptage n'est pas au rendez vous, suivant les secteurs. Un printemps très pluvieux est propice aux maladies et à une mauvaise reproduction. Les oiseaux migrateurs sont présents sur le Levézou (canards, bécasses, grives,...)

Les différents lâchers de faisans et perdrix ont eu lieu comme les saisons précédentes.

2025

Il y aura une élection partielle du bureau, un concours régional sur perdreaux tirés est en projet, la pose du portail, divers travaux sur le terrain et pour la maison de la chasse refaire le stock de bois, ...

Merci à tous les bénévoles et aux participants.

Les chasseurs de Salles Curan vous souhaitent à tous une bonne et heureuse année 2025.

Entente SALLES-CURAN/CURAN - Football

Avant de revenir en détails sur cette année 2024, l'ensemble des licenciés (joueurs, éducateurs, dirigeants) et partenaires du club vous souhaite une excellente année 2025 et vous adresse ses meilleurs vœux.

L'année 2024 a démarré difficilement pour l'ESCC sur le plan sportif, l'équipe fanion masculine étant reléguée en D2 après une difficile saison en D1. L'équipe réserve, avec un groupe jeune, assurait son maintien en D4 et l'équipe 3 réalisait une saison intéressante quelque peu ternie par le manque d'effectif global lors des dernières journées. Côté féminin, les filles parvenaient également à se maintenir au plus haut niveau départemental.

Passée la pause bien méritée de l'été, l'ESCC et ses 180 licenciés, des plus jeunes aux plus expérimenté(e)s, ont pu reprendre le chemin des terrains.

Engagée en D5, l'équipe 3 court toujours après les résultats, même si les performances sont intéressantes dans le contenu, s'appuyant sur le savant mélange de jeunesse et d'expérience qui a fait la force de cet effectif par le passé. En D4 pour la deuxième année consécutive, la réserve avec son groupe encore rajeuni par l'arrivée de néo-seniors impliqués et motivés lutte à nouveau pour son maintien à ce niveau. Si les progrès sont là, les résultats restent encore fragiles et il reste du chemin à parcourir en 2025. Enfin, l'équipe fanion, pour sa première saison en D2, a su redresser la barre après un début de saison difficile et termine 2024 sur une série de victoires qui lui permet de pointer à la deuxième place du championnat à la trêve et d'envisager 2025 sous un regard positif. Côté groupe sénior féminin, toujours engagées en D1, les filles ont connu un début de saison compliqué en termes de résultats et devront poursuivre l'opération maintien.

Côté école de foot, avec plus de 80 jeunes joueuses et joueurs et 15 éducatrices et éducateurs, l'ESCC joue, cette année encore, un rôle majeur au sein de l'entente Raspes-Levezou. Grâce à l'appui de ses partenaires locaux, l'ESCC a pu doter l'ensemble de ses catégories les plus jeunes de nouveaux maillots afin de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions possibles. En parallèle des entraînements hebdomadaires pour l'ensemble des catégories, la nouveauté cette année a été le lancement des stages vacances de perfectionnement. Ayant rencontré un franc succès pour la première édition, le club souhaite vivement renouveler cette expérience. Autre évènement majeur dans la vie de l'école de foot en 2024 a été la venue à Curan des joueurs du Rodez Aveyron Football dans le cadre de l'opération "Les mercredis du foot". Un beau moment de partage pour nos jeunes licenciés.

Le bureau tient à remercier l'ensemble des éducateurs du pôle jeunes, investis et actifs afin de faire progresser au mieux l'ensemble de nos jeunes.

Concernant le volet associatif, l'année dernière, l'ESCC a mis l'accent sur le partenariat avec les entreprises locales à travers différentes animations de sponsoring (panneaux autour des stades, aide à l'achat de matériel d'entraînement, nouveaux maillots pour l'école de foot, sac de sport pour les séniors). Le club tient à remercier chaleureusement tous ses partenaires qui lui permettent d'aller chaque week-end défendre les couleurs du Lévézou sur les terrains Aveyronnais.

2024 marquait également les 15 ans d'histoire du club. A cette occasion, une journée spéciale a eu lieu le 15 juin, avec un tournoi pour les jeunes et moins jeunes, suivi d'une soirée à la salle des fêtes de Curan. Le club tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles ayant pris part à l'organisation de l'évènement ainsi que tous les licenciés et amis du club présents lors de cette journée festive.

D'un point de vue maintien et développement des infrastructures, l'ESCC a pu s'appuyer sur un engagement fort de différents acteurs :

- Les bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts pour entretenir les surfaces de jeux et qui ont également participé au maintien des abords des stades avec l'aide des municipalités.
- Les municipalités qui ont doté cette année le stade Philomène de Curan d'une toute nouvelle tribune permettant à nos supporters de suivre les matchs "au chaud"

Ces actions permettent aux pratiquants du club de disposer d'équipements de qualité, dans un environnement règlementaire toujours plus exigeant de saison en saison.

Les enjeux pour 2025 seront nombreux. Outre les objectifs sportifs pour chaque équipe, l'ESCC devra maintenir le cap sur la formation, la fidélisation et l'implication des licenciés. 2025 sera également une année charnière du point de vue du développement des infrastructures. A l'heure de l'émergence de nombreuses surfaces de jeu nouvelle génération dans notre département, le club et les collectivités devront savoir tirer leur épingle du jeu en vue de maintenir l'attractivité du football sur le territoire. Enfin, l'esprit de cohésion, le plaisir du jeu et l'identité locale seront au cœur des valeurs à véhiculer au sein des effectifs

Pour terminer, l'Entente **SALLES-CURAN/CURAN** remercie l'ensemble des habitants des communes, les municipalités, la communauté des communes, le département, les partenaires, mécènes et sponsors qui, par leurs actions, soutiennent le club et ses valeurs en participant aux diverses manifestations du club.

Organisation associative et sportive du club

Bureau

Président : Bastien Monteillet

Vice-président : Loïc Vassalo

Responsable école de foot : Yannick Gaubert

Responsables financiers : Mathilde Valentin et Frédéric Terral

Référent sportif sénior et communication : Dorian Rivière

Coordination partenariat : Léa Bernard

Responsable commissions : Bastien Roques

Responsables équipes et catégories

Equipe 1 : Lionel Veyrier et Alexandre Astorg

Equipe 2 : Bastien Monteillet et Damien Terral

Equipe 3 : Pierre Carrière et Loïc Vassalo

Filles : Benjamin Carrière

U12-U15 Filles : Céline Gaubert et Pascal Lebourg

U17 : Benoît Alibert (Alrance), Guilhem Sigaud (Union Haut Lévézou) et Thierry Lavabre (Union Haut Lévézou)

U15 - 1 : Lionel Arguel, Enzo Pomarède (Costecalde/Lestrade), Nathan Solignac (Costecalde/Lestrade)

U15 - 2: Antonin Costes (Union Haut Lévézou)

U13 : Yannick Gaubert, Bernard Carrière et Pascal Lebourg

U11 : Fabien Laur, Benoît Bru, David Carcenac, François Arguel et Théo Mercier

U9 : Julien Cluzel, Jean-Simon Alary, Denis Alauzet et Florian Gaubert

U7 : Sophie Bru, Philippe Belet (Costecalde/Lestrade) et Alexandre Matet (Costecalde/Lestrade)
Arbitre officiel : Gaëtan Bounhol

Pour mémoire, l'Entente Salles-Curan / Curan est en entente avec les clubs voisins d'Alrance et Costecalde/Lestrade (pour les catégories U7 à U17) et Union Haut Lévézou (pour les catégories U15F, U15 et U17). Entre parenthèses, sont précisés les clubs d'appartenance des dirigeant(e)s présent(e)s dans l'encadrement de ces formations. L'ensemble des autres dirigeants est licencié à l'ESCC.

Retrouvez toute l'actualité de l'ESCC sur les différents réseaux sociaux du club (Facebook, Instagram et Twitter : ESCC Officiel)



ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE EUGÈNE VIALA

Pour l'année 2024, voici quelques projets et activités réalisés par les élèves de la TPS au CM2.

De janvier à juillet 2024 :

La classe unique comptait 25 enfants (TPS au CM2) inscrits avec un appui pédagogique le mardi et jeudi.

Occitan :

Monsieur Migairou (ADOC12) intervient en classe tous les mardis pour proposer aux élèves de tous les niveaux une demi-heure d'initiation à la langue occitane. Une rencontre (regroupant quelques écoles participant à ce projet) avec différents ateliers a eu lieu le jeudi 20 juin 2024 à Vezins.

Éducation physique et sportive :

Natation : Tous les élèves ont bénéficié de 8 séances de natation à la piscine Géraldini à Onet-Le Château les mardis et vendredis de juin.

Projet « musiques, danses et chants traditionnels » :

Depuis le 8 janvier 2024, avec le Conservatoire De Musique de l'Aveyron M. Charpentier Antoine a initié les enfants aux chants, danses et musiques traditionnels en intervenant 1 heure tous les 15 jours. Avec tout ce qu'ils ont appris, les élèves ont pu montrer à leur famille un spectacle de fin d'année (fête de l'école le 18 juin 2024).



Rencontres sportives :

- Les élèves de Maternelle/CP ont rencontré les élèves des écoles de Pont de Salars et Ségur pour participer à une rencontre « athlétisme » organisée par l'USEP le jeudi 28 mars 2024 (matinée) à Pont de Salars.
- Le 21 juin, les maternelles se sont rendus à Combelles pour des activités d'orientation et une randonnée.
- Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 ont rencontré les élèves des écoles de Pont de Salars et Ségur pour participer à une rencontre « basket » organisée par l'USEP le jeudi 1^{er} février 2024 dans les gymnases à Pont de Salars.
- En liaison avec JO de Paris, les élèves de CE2/CM ont participé à une rencontre départementale « Journée olympique et paralympique » à Pont de Salars avec d'autres écoles aveyronnaises le 17 mai 2024. Les élèves ont pratiqué différents sports olympiques et ont réalisé en amont un exposé sur un pays africain « Le Cap Vert ».



Ecole et cinéma :

- Avec les programmes « Ecole et cinéma » et « Maternelle au cinéma », tous les élèves ont pu visionner 3 films d'animation (1 par trimestre) au cinéma de Salles-Curan.

Spectacle et concert des JMF (Jeunesses musicales de France) à Rodez

Tous les élèves ont assisté à 2 spectacles musicaux mêlant spectacle vivant, musiques et chants : « Minuit sonne » et « Anda lutz ».

Carnaval :

Les élèves de l'école ont fêté Carnaval et ont défilé dans le village le 21 mars 2024 après-midi. Le goûter a clôturé cette journée ensoleillée.



Sortie de fin d'année :

Le 1^{er} juillet 2024, les enfants ont visité le Planet Océan à Montpellier ainsi que le parc animalier du Theil au Caylar.



De septembre à décembre 2024 :

L'école Eugène Viala compte 1 classe unique avec 28 élèves allant de la TPS au CM2 et bénéficie d'un appui pédagogique tous les matins.

*les projets « occitan », « école et cinéma- maternelle et cinéma », « rencontres sportives » sont toujours d'actualité cette année.

Pour l'année 2025, de beaux projets pédagogiques (classe découverte sur la côte atlantique, sortie à Toulouse...) sont en préparation mais chut ... vous les découvrirez bientôt.

L'équipe enseignante remercie la municipalité et les parents pour leurs soutiens et implications dans les projets pédagogiques.



Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2025

Pétan-Club SALLES-CURAN

Le Pétan-Club de Salles Curan a compté 45 licenciés au cours de cette saison 2024, nombre qui devrait évoluer pour 2025. En effet, le club par sa gestion, son boulodrome et sa participation à tous types de compétitions attire chaque année de nouveaux joueurs de tout âge, licenciés ou néo-licenciés.

Le club possède un arbitre départemental en la personne de Théo Dupré-Cluzel ainsi que 2 éducatrices BF1, la présidente Isabelle Taurines (récemment responsable adjointe du secteur de Millau et trésorière-adjointe du nouveau bureau du comité départemental de l'Aveyron) ainsi que Véronique Tarroux.

Au niveau des championnats départementaux, les résultats notables sont la médaille d'argent de Kyle Poudevigne, le 8^e de finale en triplette féminin d'Isabelle Taurines, Ghislaine Fabre et Valérie Hautcœur ainsi que le quart de finale en doublette de jeu provençal (discipline variant de la pétanque entre 15 et 20 mètres) de Philippe Cambon et Jean-Luc Vella.

A noter la défaite en finale du régional tête à tête féminin à Séverac d'Aveyron de Valérie Hautcœur contre la creisselloise Aurélie Bories championne d'Europe 2024 et championne de France de tir de précision 2023.

En compétitions par équipes le Pétan-Club a engagé une équipe en Championnats des Clubs (CDC) Jeunes, une en CDC de jeu provençal, une en CDC vétérans, deux équipes en CDC séniors et une équipe en CDC féminin. Les résultats principaux sont la descente des vétérans en D4, le maintien des féminines en D1 et un quart de finale de l'équipe 1 en D2 ratant de peu une accession dans l'élite aveyronnais qu'est la D1.

Nous avons également participé à la coupe de France de jeu provençal échouant contre l'équipe expérimenté de St Beauzély.

En coupe de France de pétanque défaite contre Firmi et défaite en coupe du comité défaite contre les futurs finalistes du Carladez.

Le boulodrome situé à « La Cave » connaît une affluence régulière durant sa période d'ouverture (fermeture en période estivale). En effet, actuellement un entraînement ouvert à tous est proposé le jeudi soir, le club des aînés occupent quant à eux les terrains le vendredi après-midi, le samedi un concours en 3 parties avec lots en nature accueille en moyenne une dizaine d'équipe et enfin un entraînement aux jeunes et aux féminines est proposé le dimanche matin.

Le club organise diverses journées de compétitions ouvert à tous ou réservés aux licenciés qui permet une visibilité au village à travers notre sport.

Au cours de l'Assemblée Générale trois nouveaux membres ont intégré le bureau, Vivian Vassalo, Guillaume Royau qui renforcent donc l'équipe constitué de Isabelle Taurines (Présidente), Théo Dupré-Cluzel (secrétaire), Marina Vergnes (secrétaire-adjointe), Armandine Parra (Trésorière), Véronique Tarroux (trésorière-adjointe), José Parra et Pauline Pachin (membres).

Le club tient à remercier la municipalité et l'ensemble des bénévoles permettant au mieux la réalisation de belles compétitions et l'accomplissement de chaque saison.

Pour suivre l'actualité du Pétan-Club de Salles Curan, un compte Facebook est dédié à cette fonction et un site internet verra prochainement le jour au cours de la saison.

Affaire à suivre ! A bientôt sur les terrains. ;)

Société de Pêche : AAPPMA du Lézou

L'association de Pêche du Lézou regroupe sept communes. Elle réalise tout au long de l'année des lâchers de truite : 5000 au total sur les mois de Mars, Avril et Mai, dans les lacs du Lézou ; Lac de la Gourde, Lac de Saint-Amans, Etang d' Arviu GIRMAN, sans oublier pour les jeunes de moins de 12 ans, le petit lac qui se trouve dans la commune de Curan, qui reçoit chaque année 600 truites.

La Fédération Départementale de l'Aveyron a quant à elle établi un programme de brochets sur trois ans.

En 2023, sur le Lézou, il a été délivré 1005 Permis toutes catégories confondues.

Le bureau de l'AAPPMA du Lézou est le suivant :

Président : Guy VIDAL

Trésorier : Christian Coulon

Secrétaire : Valentin GUITARD



COMITÉ DES FÊTES DES CANABIÈRES

L'année 2024 a débuté par un challenge de belote en 5 manches de janvier à mars durant lequel de nombreux joueurs se sont retrouvés.

Au mois d'avril, un repas a été offert à tous les paroissiens.

Le petit village des Canabières vit paisiblement jusqu'au mois d'août, c'est lors de la fête votive qu'il s'anime avec famille et amis rassemblés.

Le 14 août est venue l'heure du traditionnel repas ALIGOT – JAMBON A LA BROCHE, où de nombreux convives se sont régalés. Le début et la fin de soirée ont été animés par le groupe LES DÉS ACCORDÉS.

La journée du 15 août a commencé par un déjeuner aux tripous, l'après-midi a été animée par le spectacle folklorique LOS BENTRES NEGRES et les plus jeunes ont pu profiter des châteaux gonflables.

La journée s'est terminée sur la piste de danse avec **Véronique Pomiès** où la joie et la bonne humeur des danseurs étaient au rendez-vous...

La fête votive s'est clôturée par un concours de belotes le 16 août.

Le 24 décembre, l'année s'est achevée par le traditionnel quine organisé avec le club de l'âge d'or durant lequel chacun a pu tenter sa chance en attendant le passage du Père Noël...

Le comité des fêtes tient à remercier la municipalité et tous les paroissiens pour l'aide apportée durant l'année.

Le comité des fêtes, vous souhaite une bonne année 2025 et vous adresse ses meilleurs vœux



L'ADMR : 4 SERVICES POUR TOUS, TOUTE LA VIE ET PARTOUT !

Le secteur de l'ADMR Pareloup-Monts du Lévezou est constitué des communes de Vezins, St Léons, St Laurent et de Salles-Curan-Curan.

Elle emploie 16 salariées, une secrétaire administrative, ce qui représente 8,66 Equivalent Temps Plein. L'association est dirigée par une équipe de bénévoles au service d'environ 150 clients. Ces 3 éléments formant le « triangle d'or » de l'ADMR.

Le bilan de l'assemblée Générale 2024 rend compte des chiffres suivants :

- **13 952** heures d'intervention
- **55 071** kms parcourus
- **38** bénéficiaires du service portage repas pour **5 891** repas livrés

LES DIFFERENTS SERVICES

-Service et soins aux séniors

-Portage de repas à domicile

-Entretien de la maison

Pour tous ces services, vous pouvez bénéficier de la prise en charge des formalités. L'ADMR est employeur et s'occupe de tout.

ADMR ET CONVIVIALITE

L'ADMR c'est aussi une association qui, pour donner du sens à son action, favorise le lien social et la convivialité au travers de différentes manifestations tout au long de l'année.



- Les vœux et le partage de la galette entre salariées et bénévoles le 27 janvier 2024 à Curan

- Journée nationale des aides à domicile.

Initiée par le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Notre association a tenu à mettre à l'honneur ses salariées, leur travail mais surtout leur implication professionnelle. Afin de les remercier, il était important de leur offrir une soirée de choix avec un repas karaoké au bar à vins « *Le Bellevue* » à Salles-Curan

Rentrée festive en septembre autour d'un goûter-spectacle suivi d'une tombola gratuite pour tous. C'est à Curan que chacun a pu passer un moment convivial avec les airs intergénérationnels de Mika Anim



ZOOM SUR LES BENEVOLES DE L'ASSOCIATION

L'association ne fonctionnerait pas sans ses bénévoles et nous souhaitons leur rendre l'hommage qu'ils méritent à travers ces lignes.



Plus particulièrement à Mme Arlette VIDAL qui a été trésorière depuis octobre 2002. L'ensemble du Conseil d'Administration lui a témoigné toute sa reconnaissance et sa gratitude pour le travail accompli pendant tant d'années. C'est désormais Chantal VALIERE qui apportera son aide à Colette ROLLAND MOLINIER dans la gestion des comptes.



Sans oublier Mme Monique CAUSSIGNAC qui, elle, a été récompensée pour son implication sans failles en tant que Présidente. C'est lors du 75^{ème} anniversaire de la Fédération Départementale qu'elle s'est vu remettre la médaille honorant les bénévoles de plus de 30 ans d'ancienneté.

OPÉRATION OCTOBRE ROSE

Pour la première année, l'ADMR était partenaire de la Ligue contre le cancer et nos bureaux se sont donc parés de rose pour l'occasion.



PERMANENCES :

A SALLES-CURAN : 2, Rue del Peyral

Permanences les lundis et vendredis de 13h30 à 17h00

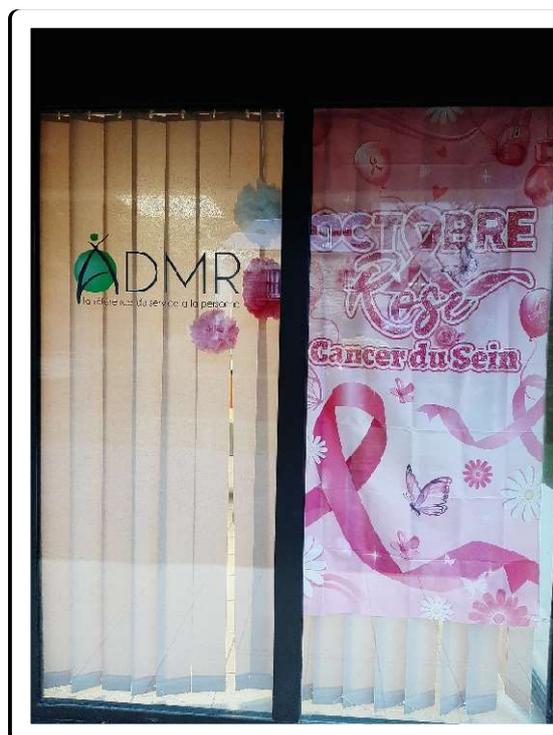
Le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

A VEZINS DE LEVEZOU: Résidence des 2 Ponts-9, Grand Rue

Permanences : Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00

Téléphone : 05.65.78.42.60

Mail : sallescuran@fedele12.admr.org



ECOLE DES MONTS ET LACS

La vie de l'école



L'équipe pédagogique est composée de :
 Anne-Laure Vayssettes, enseignante en maternelle, aidée par Laurence Costes et Laëtitia Dupont,
 Agnès Ladet, directrice et enseignante en CP-CE1,
 Raphaël Terris, enseignant en CP-CE1, le vendredi,
 Guileine Reilhan, enseignante en CE2-CM.

Les fêtes au rythme des saisons

*L'année 2024 a commencé par une rencontre intergénérationnelle.

Les maîtresses avaient invité Kévin Goubert de « Jeu fait un tabac » à venir à l'école avec un éventail de jeux de société et elles avaient, pour l'occasion, convié les adhérents des Sapins Argentés du Lévezou à se mesurer aux écoliers.

Durant tout l'après-midi, dans un joyeux brouhaha, les petits, les papis et mamies du jour ont rivalisé pour essayer de gagner !

La récompense générale fut le bon goûter partagé en fin d'après-midi !



*Au mois de février, tous les élèves se sont transformés le temps du Carnaval en princesses, policiers, pirates...et ils ont arpenté joyeusement les rues du village.



*Au printemps, Mariya, Maman d'élève passionnée de théâtre, est intervenue pour mener des ateliers de théâtre en lien avec les contes et les émotions.

*A l'automne, tous les enfants ont pu bénéficier de séances de Yoga, menées par Céline. Ces ateliers ont permis à chacun de mieux connaître son corps, de relâcher ses tensions musculaires et psychiques afin de mieux se recentrer sur les apprentissages.

*Au mois de décembre, la Mairie a offert aux enfants un spectacle « Le roi est occupé » joué par la Compagnie du Cheval bleu, librement inspiré de l'album du même nom. Les enfants ont aussi invité leur famille à assister à une Célébration de Noël qu'ils ont animée à l'église de Salles-Curan. Et comme tous les enfants ont été très sages, ils ont vu apparaître le père Noël chargé de cadeaux !



Le sport



*Le cycle natation, pour la classe de CE2-CM, avec la classe de 6^{ème}, à la piscine Géraldini d'Onet le Château, en juin.

*Le Cross a eu lieu juste après les vacances de Toussaint ; tous les élèves ont été récompensés par un diplôme. De plus, 6 élèves de CM accompagnés de leurs camarades de l'école Marianne Julien de Curan, ont participé au Cross départemental à Decazeville.

La culture



*Tous les enfants participent au dispositif « Ecole et cinéma » et « Maternelle et cinéma ». Chaque trimestre, ils assistent à une programmation au cinéma de Salles-Curan.

*Nous avons pris part au grand rassemblement occitan au mois de juin à Vezins. Les élèves ont d'autant plus apprécié la journée qu'un travail sur la langue occitane est réalisée en amont, tout au long de l'année scolaire, avec Jacques, notre intervenant.

*Le 11 novembre, tous les enfants étaient conviés à venir chanter la Marseillaise au Monument aux Morts de Salles-Curan.

*Au début de chaque période, au retour des vacances, les enfants se rendent à la bibliothèque de Salles-Curan à la découverte d'albums variés très enrichissants pour leur culture personnelle.

Les voyages et les découvertes

*En avril, les élèves de CE2-CM ont participé à des ateliers pédagogiques autour du projet du centre aquatique. Une première séance a permis la découverte du site ponctuée d'observations et de lectures du paysage. La deuxième séance a été un travail en groupe sur un projet de centre aquatique à partir d'échanges autour de leurs usages actuels et de leur imaginaire. Chaque groupe a ensuite réalisé une maquette de son projet.

*En fin d'année scolaire, les enfants, à partir de la moyenne section, sont partis en « classe conte » à Anduze, dans le Gard. Cette classe découverte a eu pour objectif de donner aux élèves une culture littéraire, de développer du lexique et aussi d'enrichir leur imaginaire. Ils ont pu allier conte, théâtre, arts plastiques (pour les décors) et découvertes du lieu (train à vapeur, bambouseraies,).



En 2025...

*Spectacle de l'Ensemble scolaire des Monts et lacs, le vendredi 11 avril, à la salle des fêtes de Salles-Curan

Toute l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et les enfants de l'école privée des Monts et Lacs remercient très sincèrement la municipalité pour son aide financière et matérielle et souhaitent à chacun d'entre vous une excellente année 2025 !





UNE ANNEE AU COLLEGE MONTS ET LACS

2024

JANVIER 2024 :

SEJOUR SCOLAIRE 6^{ème} et 5^{ème} au ski

Un séjour scolaire est organisé chaque année en France pour les 6^{ème} et 5^{ème} : cette année, il s'est déroulé dans les Pyrénées pour une classe ski.



MARS 2024 :



CONCOURS DE DEGUEISEMENTS POUR LA SAINT PATRICK

Afin de découvrir la culture irlandaise, chaque année, un concours de déguisement est organisé pour la Saint Patrick en cours d'anglais.

VOYAGE SCOLAIRE 4^{ème} et 3^{ème} Val de Loire

Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ont pu découvrir le Val de Loire avec, entre autres, la visite du Futuroscope.



AVRIL 2024 :



Sortie au Golf de Rodez pour les Classes de 5^{ème} : un cours d'EPS original

La cour au couleur des JO

Les élèves des classes de 5^{ème} et 4^{ème} accompagnés de leurs professeurs de maths et d'arts plastiques ont décoré la cour de récré aux couleurs des JO.



Semaine olympique et paralympique

Vendredi 5 avril, les classes de CE-CM et 6^{ème} se sont retrouvées pour un après-midi sportif. Au programme : Torball (jeu avec un ballon à grelot pour déficients visuels), Boccia (jeu de pétanque assis pour simuler le

JUILLET 2024

DICTEE DES DICOS D'OR ET CONCOURS DE POESIE



Étaient-ils stressés ou fatalistes, ces collégiens qui avaient participé à la dictée des Dicos d'or ? Si, pendant la dictée c'était chacun pour soi, à l'heure du verdict, l'union faisait la force et c'est assez décontractés qu'ils ont écouté les résultats, annoncés par Hubert Capoulade, représentant le secteur V de la fédération Générations mouvement. Dans une salle de classe, les 4^e étaient réunis jeudi, avec leur professeur de français Magali Alauze et leur directrice Annie Cayrel.



DEPART DE Mme CAYREL, directrice

SEPTEMBRE 2024

Arrivée de Christel GOUBERT, nouvelle directrice



Après le départ d'Annie Cayrel vers le bassin decazevillois, le collège accueille une nouvelle directrice.

C'est Christel Goubert qui prend les rênes de l'établissement, bien connue des Salles-Curanaïsiens puisqu'elle avait créé une chorale en 2023 au sein de la MJC, loisir qu'elle ne peut poursuivre car "J'étais en congé parental, j'avais le temps" explique-t-elle.

Mais cette année Christel retrousses les manches : munie du titre de formateur d'enseignants et de cadre pédagogique, elle occupera son poste de directrice à mi-temps à Salles-Curan, tout en gardant l'autre mi-temps pour les élèves de 2e et 1re du lycée Louis-Querbes à Rodez en tant que professeur de SVT.

OCTOBRE 2024 :

COLLEGIENS SOLIDAIRES

Dans le cadre du projet "Collégiens solidaires" sur la sensibilisation au Don du Sang, les élèves de la 4^{ème} Verte ont bravé les éléments météorologiques de ce vendredi.

Ainsi, ils sont allés distribuer ou poser des affiches de l'Etablissement Français du Sang de Rodez dans différentes structures ou commerces de Salles-Curan : Supermarché Au temps d'antan, Emily Coiffure, Maison de Santé Rurale, Pharmacie Vermorel, Agence d'attractivité et de développement touristique du Lévézou.



COLLEGIENS SOLIDAIRES

Dans le cadre du projet "Collégiens solidaires" sur la sensibilisation au Don du Sang, les élèves de la 4^{ème} Verte ont bravé les éléments météorologiques de ce vendredi.

Ainsi, ils sont allés distribuer ou poser des affiches de l'Etablissement Français du Sang de Rodez dans différentes structures ou commerces de Salles-Curan : Supermarché Au temps d'antan, Emily Coiffure, Maison de Santé Rurale, Pharmacie Vermorel, Agence d'attractivité et de développement touristique du Lévézou.

LES COULISSES DU BATIMENT

Vendredi 11 octobre, les élèves de 3èmes, dans le cadre de leur orientation et de l'opération « les coulisses du bâtiment », ont visité les travaux du centre aquatique de Salles-Curan.



NOVEMBRE 2024 :

Classe de 3° : Sortie à l'évènement ID METIERS



Jeudi 7 novembre, la classe de 3° a participé à l'évènement ID METIERS se déroulant à la salles des fêtes de Millau. Lors de cette rencontre, 50 exposants dont des lycées professionnels ainsi que des entreprises se sont réunis pour faire découvrir aux collégiens aveyronnais des classes des métiers ou des formations pour les aider à construire leur avenir. La salle des fêtes était partagée en 5 pôles :

- Il y avait tout d'abord le pôle "je recherche" qui permettait de rencontrer des professionnels de l'Orientation et participer à des ateliers pour découvrir les différents parcours possibles ;*
- Il y avait ensuite le pôle "je m'informe" qui recentrait les informations pratiques comme la carte jeune, les stages, les mobilités internationales ... ;*
- Pour continuer, il y avait le pôle "j'échange" qui favorisait les discussions avec les jeunes en formation ou des professionnels ;*
- Le pôle " je m'inspire" qui permettait aux élèves de se projeter dans des parcours professionnels inspirant, en assistant à des émissions de télévision ;*
- Enfin, il y avait le pôle "je découvre" qui favorisait l'immersion dans des métiers en assistant à des ateliers pour découvrir des métiers de manière interactive et ludique.*

Tous ces pôles ont permis aux 3° de s'informer et de commencer à réfléchir à leur orientation post-3°, mais aussi post-bac. Echanger avec les professionnels a été très enrichissant grâce aux nombreuses réponses aux questions que se posaient les adolescents. De plus les élèves ont dû répondre à un questionnaire permettant aux organisateurs d'améliorer cet évènement pour les années futures.

Nous avons beaucoup apprécié le fait de rencontrer des professionnels qui nous ont parlé de leur métier. Nous avons aussi aimé faire les activités proposées aux différents stands ; les étudiants nous ont fait partager leur savoir faire ce qui nous a fait mieux comprendre ce qu'ils faisaient au cours de leurs années d'études. Découvrir des nouveaux métiers a aussi été un réel plaisir.

--

Manon CHIVAYDEL et Candice ALAUZE

Élève

REMISE DES DIPLOMES - FELICITATIONS AUX DIPLOMES !



Ce lundi 11 novembre, Mme GOUBERT, chef d'établissement du Collège des Monts et Lacs, et M. COMBETTES, maire de Salles-Curan, présidaient la cérémonie républicaine organisée pour la remise du Diplôme National du Brevet, du Certificat de Formation Générale, du Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile (PSC1) et du certificat de Cambridge.

Mme GOUBERT a rappelé aux anciens collégiens, accompagnés de leur famille, que ce diplôme et ces certificats venaient couronner le travail et les efforts de quatre années de collège et qu'ils n'étaient que les premiers de leur parcours scolaire. Ensuite, les anciens élèves ont été appelés nominativement et se sont vus félicités pour leur réussite par M. le Maire, par l'adjudant-chef BELET Laurent et le sergent-chef TERRAL Frédéric, sous les applaudissements de l'assemblée composée des familles, de l'équipe éducative, de la coordinatrice de l'Ensemble des Monts et lacs, Mme LADET, des présidentes et membres de l'OGEC et de l'APEL...

Enfin, la cérémonie a été suivie du verre de l'amitié qui a été l'occasion pour les anciens collégiens de se retrouver « comme au bon vieux temps », de partager sur leur nouvelle vie de lycéen, de discuter avec leurs anciens professeurs, avides de savoir si le choix d'orientation des fraîchement diplômés leur convenait et si ces derniers s'adaptaient aux nouvelles exigences scolaires.

Ce fut un moment riche en émotions et en discussions.

Classe 3° : VISITE DE L'USINE DU POUGET

Dans le cadre du programme de physiques, les élèves de 3° sont allés visiter l'usine du Pouget pour comprendre le fonctionnement d'une usine hydroélectrique.



DECEMBRE 2024

Un député au collège



Ce jeudi 5 Décembre, Jean-François Rousset, député de la 3^{ème} circonscription de l'Aveyron, est intervenu devant les élèves de 6^{ème}.

Dans le cadre du *Parlement des enfants*, l'élú a parlé de son expérience en tant que député, du fonctionnement de l'Assemblée nationale, du cheminement d'une loi.

Il a ensuite (re)découvert les idées des élèves sur le thème de "la protection de la biodiversité marine" et leur a donné quelques pistes pour la suite du concours.

Après quelques (et dernières) questions sur divers sujets, l'intervention s'est terminée. Mais, M. Rousset et Mme Bourrel, son assistante parlementaire, sont d'accord pour revenir et aider les jeunes "élus".

Représentation théâtrale LA ROBE ROUGE DE NONNA



Vendredi 13 décembre, tous les élèves ont assisté à la représentation de LA ROBE ROUGE DE NONNA interprétée par la Cie Création Éphémère

La Cie Création Éphémère a élu domicile au collège des Monts et Lacs pour présenter la pièce LA ROBE ROUGE DE NONNA et pour animer un atelier autour du jeu du comédien avec la classe de 3°.

CONTES DE NOEL

Les 3° lisent des contes de Noël aux élèves du primaire et de la maternelle



La magie de Noël a opéré : les grands ont préparé sérieusement leur lecture et les petits les ont écoutés très attentivement.

Le père Noël peut maintenant faire son apparition...

JOURNEE NOEL

Ce vendredi 20 décembre, l'ensemble des Monts et Lacs a fêté Noël.

🌟 Nous avons passé une magnifique journée de Noël au sein de l'Ensemble scolaire Monts et Lacs : la journée a débuté par une célébration pleine d'émotions animée par notre diacre M. Fau, avec une église bondée, des chants pleins d'énergie, un mime de Noël et plus de 160 élèves de la très petite section à la 3eme très impliqués....

🎬🎤🏈 Puis une séance de cinéma offerte par la mairie de Salles Curan, des tournois de babyfoot, un karaoké, des ateliers bricolage de Noël et pour finir un goûter de Noël et la venue du père Noël en personne pour les plus petits. 🧑🏻🎅

Des moments qui réchauffent le cœur et nous plongent dans l'esprit de Noël.





Judo...Roller... Couture...Musique...

Danse... Pilates... Stretching... Fitness... Scrabble... Anglais...

Sophrologie...Yoga... Marche ...

Représentent la MJC de Salles-Curan

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association à but non lucratif. Ses ressources proviennent des cotisations et de différentes activités et subventions.

Les adhésions continuent d'augmenter. Pour la saison 2023-2024 nous comptons 200 adhérents (51 enfants et 149 adultes) soit 33 de plus que l'an passé.

Les Clubs de la M.J.C. :

➤ **Club Musique :**



Responsables : Marion Terral et Isabelle Raynal

Les cours ont été dispensés par Michel Bézelgues professeur de guitare.

Le club se compose de 11 adhérents.

➤ **Club Danse contemporaine:**

Responsable : Isabelle Raynal

Les 14 enfants se sont réunis tous les mercredis matin avec Régis.

Un stage a eu lieu un weekend avec 5 danseurs.

➤ **Club Judo :**

Responsable : Isabelle Raynal

Les cours ont été dispensés par Medhi Sablon le lundi et le mercredi.

Le club se compose de 17 enfants adhérents et 1 adulte.



➤ **Club Roller :**

Responsable : Marion Terral

14 participants se sont activés autour de Marion le samedi matin tous les 15 jours.



Roller : grande diversité des activités et toujours autant d'amusements

➤ **Club Fitness, Pilates, Stretching et Yoga :**

Responsable : Isabelle Raynal

106 participants ont adhéré aux cours de Fitness, Stretching les lundis, Pilates et Yoga les mardis avec Marie-Claude et Eveline. Un cours de pilates a aussi lieu tous les jeudis avec Régis. Un nouveau cours de Yoga doux a aussi eu lieu les mardis matin avec Eveline.



Environ la moitié des adhérents participe au moins à 2 activités (tarifs pack Gym). Yoga, séance avant Noël, une ambiance sympa avec les bougies...

➤ **Club Marche Rapide :**

Responsable : Babeth Bonnefous

Les marches ont lieu le samedi matin de 9h30 à 12 h avec Babeth et/ou Céline. Le club compte 10 adhérents. Les parcours sont divers et variés avec la découverte de superbes paysages !



➤ **CLUB Scrabble :**

Responsable : Céline Friot

Le club compte 8 adhérents permanents et des joueurs occasionnels. Il se réunit le samedi après-midi à 14 h 30 dans la salle à côté de la mairie. C'est un vrai moment de divertissement en faisant travailler la concentration et la mémoire !



➤ **CLUB Couture :**

Responsable : Chantal Ducamp et Christiane Cornus

Le club compte 13 adhérentes. Elles se réunissent le samedi toutes les 2 semaines et 1 lundi par mois pour créer, réparer des vêtements et accessoires.

➤ **CLUB Anglais :**

Responsable : Céline Friot

Le club compte 11 participants motivés d'apprendre et d'échanger « in english, of course ! » avec Robyn.

➤ **Club Sophrologie,**

Responsable : Isabelle Raynal

Le club se réunit les vendredis toutes les 2 semaines. Il a accueilli 13 participantes. Les thèmes des séances ont été très variés : développer le positif, mieux se connaître, apaiser son mental, croire en soi, gérer ses émotions,...

➤ **Club Street Danse et Danse Hall :**

Responsable : Céline Friot

13 adultes et 3 adolescentes ont dansé des danses urbaines cubaine et jamaïcaine avec Emeline tous les vendredis soirs

➤ **Composition du bureau de la MJC de Salles Curan :**

Présidente : Marion Terral

Secrétaire : Isabelle Raynal

Secrétaire adjointe : Judith Veyrac

Trésorière : Céline Friot

Trésorière Adjointe : Yolande Joulié

Nouveautés pour 2024-2025

➤ La saison 2024-2025 a très bien repris avec plusieurs nouveautés :



Pour les adolescents et adultes

-cours de gym Tabata avec Geoffrey le mardi soir à 18h40.

Le cours de gym Tabata a un succès »fou « avec plus de 40 inscrits !

-un troisième cours de Yoga le mardi : Ainsi, il y a 2 cours de Yoga le matin avec un nombre de participants réduit.

-cours de chant les mercredis soirs à 20h avec Magali.

-reprise des cours de piano, violon, violoncelle avec Robyn.

-activité théâtre : elle sera sous forme de stage quelques weekends à partir de janvier 2025.



Nouveau : Le retour des spectacles et soirées en 2025 :

- 29/03/2025 : Allégories « La Gardienne du Musée » de la Cie Évasion, **Comédie Musicale à ne pas rater !**



- Automne 2025 : Soirée dansante

🔔 Pour toutes les activités, pensez à consulter facebook ou le site internet

www.mjcsallescuran.fr

« Tourelles et Colombages »

Cette année encore l'association «Tourelles et Colombages» n'a pas manqué de susciter des événements qui participent à l'animation de notre village ou d'accompagner des associations en leur proposant ses services.

Activités de l'Association au fil des mois...

- Pendant les deux mois d'été, tous les lundis matins, Yves Coupé et Gérard Sobotta ont proposé, en alternance, **des visites guidées du village**. Et c'est toujours avec grand plaisir qu'ils ont pu faire découvrir la richesse du patrimoine du bourg, tant sur le plan architectural qu' historique.

- Comme chaque été, depuis 4 ans maintenant, en collaboration avec les «Sapins Argentés» et le soutien de la municipalité, l'association a organisé **le vide grenier du 28 juillet**, sous un soleil encourageant. Plus de 60 exposants ont pu proposer «les trésors de leur grenier», place de la mairie, rue du château et dans le haut de la rue del Peyral et même dans la cour de l'ancienne école privée mise à disposition par les propriétaires. Après leur installation, les vendeurs ont apprécié les boissons et la fouace qui leur étaient offerts par les bénévoles des 2 associations. Cette journée bien organisée, a permis aux vendeurs et aux chineurs de discuter, tant sur l'histoire des objets mis en vente que sur le prix qui convenait aux petits comme aux grands.

La recette de cette journée, correspondant à la somme demandée pour emplacements a été reversée à l'association «Lourdes Cancer Espérance» qui aide les malades à vivre leur épreuve dans le partage avec d'autres malades et la présence de leur famille.

- Cette année **le Salon de «Passions et Talents»** des 17 et 18 juillet et **le marché de Noël** du 15 décembre ont rassemblé, pour chacune des rencontres, plus de 40 exposants. Une douzaine d'exposants est venue apporter un sang neuf et l'attrait de nouvelles créations à ces deux salons.



En effet l'offre était variée: bijoux en tous genres, travaux de couture et de laine, tableaux, travail du cuir, de la résine ou de la pierre, doudous au crochet, papier torsadé, tournage de bois ... mais aussi des produits du terroir : miel, fromage, produits aromatisés au safran...et des écrivains pour enfants et adultes, sans oublier les gâteaux et autres gourmandises fait-maison des parents d'élèves

Pour le marché de décembre, dans l'après-midi la buvette s'est enrichie d'un stand «crêpes» dont l'odeur a attiré le Père Noël qui a eu à cœur de distribuer des cadeaux aux plus jeunes. Pour les deux rencontres, les artisans ont, selon la tradition, offert des lots pour la tombola. La qualité des créations présentées, l'enthousiasme des artistes, les retours positifs et enjoués des visiteurs, les repas partagés, toujours très appréciés et les différentes prestations tout au long de ces deux salons ont contribué à la convivialité de ces rencontres qui permettent à tous ces amoureux de l'Art de se retrouver et d'échanger sur leurs «Passions et Talents». Brigitte et Yves remercient tous ceux qui ont contribué et permis, pendant toutes ces années, de rendre possible leurs rêves et de mener à bien leurs projets.

Et toujours de belles collaborations avec...

- Quelques commerçants, associations et particuliers qui ont eu à cœur, cette année de proposer **une rencontre festive pour «Halloween»**. Manifestation qui a rencontré un très beau succès.

- «**Les Sapins Argentés**» qui, sous la houlette de Brigitte ont prêté leur concours à la confection de « frimousses », poupées vendues au profit de l'UNICEF et à la création de jolies décorations sur le thème de Noël : sapins, lutins, boîtes de bonbons... vendues au marché de Noël au profit du TELETHON.



- **Céline Bonhomme**, éducatrice de jeunes enfants, accompagné de ses deux compères Brigitte et Yves a proposé des séances «lecture/atelier créatif» pour les enfants dès leur plus jeune âge. Lectures, comptines et chansonnettes éveillent les enfants à la magie de Noël qui peuvent concrétiser la séance en réalisant de jolies créations sur le thème proposé.





La saison 2024 a débuté le 4 Mai. De nombreux adhérents étaient présents, d'autant plus que le matin du même jour, nous avons programmé la sortie des bateaux. Cette mobilisation est toujours un message d'encouragements pour le Président et pour tous les membres du CA qui s'activent toute l'année pour la bonne marche du club.

Lors de l'AG, il a été décidé de programmer deux journées « sociétaires » durant lesquelles le travail serait distribué et les repas assurés par le club.

Ces deux journées ont eu lieu le 25 Mai et le 15 Juin, avec une super mobilisation des adhérents. Beaucoup de travail a été effectué et ainsi, la base a été pratiquement prête à accueillir les estivants.

En même temps, la préparation du matériel nautique a continué. Le club a fait cette année l'acquisition de deux catamarans neufs, de trois 420 et du matériel pour les planches à voile.

Depuis l'AG 2023, les administrateurs se sont réunis 6 fois, et ont participé à diverses rencontres, divers forums et diverses réunions auprès de la Ligue de Voile.

Raids, 6 régates amicales étaient programmées. Certaines n'ont pas pu avoir lieu pour diverses raisons, une météo défavorable ou manque de participants.

Le Festivoile, a connu le même succès, plaisir de revoir les habitués, d'admirer ces vieux gréments, de partager un bon repas de clôture.

Temps fort de l'été, le National EUROPE espoir, du 18 au 20 Août et enfin le Championnat de France EUROPE du 21 au 23 Août. Ces deux régates ont connu un vif succès grâce à l'investissement de bon nombre de membres du club.

Près de 60 bateaux engagés, une bonne couverture médiatique ont mis le club en valeur, juste récompense pour tous les bénévoles. Monsieur le Maire de Salles-Curan était présent pour féliciter et encourager les champions présents.

Enfin, la régata Interligue aligot/saucisses des 14 et 15 Septembre, a conclu la saison de compétitions, là aussi avec un vif succès.

Le club se félicite de la réussite de ces manifestations qui ont, bien évidemment, un impact sur les commerces de la commune. D'ailleurs, certains commerçants de Salles-Curan ont participé à sponsoriser les régates prévues.

Le matériel nautique a été rentré pour l'hiver le 5 Octobre, clôturant ainsi la saison 2024.

Notre petite structure nautique attend désormais le retour du printemps. Notre club, avec ses 83 membres et 51 licenciés, reste l'un des plus dynamiques de la grande Région Occitanie, de par le nombre de régates organisées chaque année, ce constat étant des plus encourageants.

De même, notre camping familial est endormi pour l'hiver, fier, avec ses deux étoiles d'espérer correspondre à l'attente des Français en cette période de grands changements. Nous sommes en adéquation avec la recherche grandissante des touristes : calme, verdure, lac paisible et peu dangereux, possibilité de louer un chalet, possibilité d'installer son camping-car, sa caravane mais aussi, ce qui est de plus en plus rare, une véritable tente, sanitaires entièrement neufs et assainissement aux normes depuis 2022.

Tous les renseignements sur cyvp.com

Les Amis d'Eugène Viala et du Lévezou

Un engouement grandissant et communicatif autour de l'artiste



L'association qui s'est donné pour but de promouvoir l'œuvre d'Eugène Viala continue son avancée, multipliant ses activités et ses travaux pour mettre en valeur l'artiste, le graveur, le peintre, le poète, le pamphlétaire, longtemps méconnu en son pays alors qu'il fut encensé par de grands mentors à son époque.

Depuis 24 ans, sous la houlette de Françoise Cunienq d'abord, de Serge-Charles Bories ensuite, nous travaillons pour honorer sa mémoire, son œuvre et nous sommes fiers de constater que, à travers nos activités estivales et notre travail, notre engouement pour l'enfant du pays trouve de bons échos dans un rayonnement très large auprès d'un public curieux et grandissant.

Marque-pages
et logo du
musée

Nos activités autour de Viala se répartissent ainsi :

- **Le journal** « *Murmures de notre terre* » : écrit de façon collégiale par toute personne touchée pour diverses raisons par le Lévezou, berceau de Viala. Il raconte son histoire, ses personnages pittoresques, ses lieux emblématiques, ses sites archéologiques, ses artistes, ses poètes...
- **Le musée** : il connaît chaque été une fréquentation intense. La collection de gravures ou tableaux acquis au fil des années et leur restauration nous permet d'offrir une belle exposition des œuvres de l'artiste. Hors saison estivale, des groupes peuvent être accueillis par notre précieux guide Baptiste Vermorel qui diffuse amplement toutes informations grâce à sa maîtrise de l'informatique et de la communication via internet (Instagram, Facebook).
- **L'accueil d'auteurs locaux et régionaux** : romanciers, historiens, viennent dédicacer leurs ouvrages l'été au musée, agréables moments d'échange avec le public local et les touristes.
- **Rayonnement de l'association** : via un cycle de conférences et de soirées musicales :



Les séances de dédicaces de l'été

Nous avons proposé cet été :

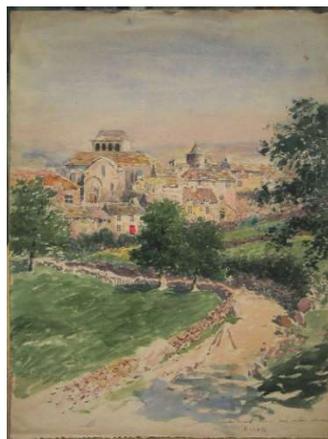
- **trois conférences** : « L'Aveyron et les aveyronnais durant la deuxième guerre mondiale » par Christian Font, « Parcours d'un tailleur de pierre » par Dominique Vermorel, « Les Matet de Salles-Curan : famille d'artistes » par Romain Molinier,
- **deux soirées musicales** : « Soirée Georges Brassens » par Jérôme Turatello, et « Soirée Barbara et ses hommes » par Hervé Tirefort et Martine Bousquet.



Cet été, les autorités départementales ont apporté leur soutien au musée

L'association a aussi participé au Grenier Poésie Ilarie Voronca, à Moyrazès où notre président Serge-Charles Bories a pu donner une conférence sur « Le préfet Jean Moulin chez Eugène Viala ».

Enfin, en tant que co-président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Serge-Charles Bories a donné une conférence à St Affrique sur le Général Édouard Curières de Castelnau, né en 1851 à Saint Affrique, une des grandes figures marquantes de la Grande Guerre. Ce jour-là un hommage était rendu en septembre devant la statue du Général avec piquet d'honneur de la DBLE et des officiers de la promotion « Général de Castenau ». La conférence de Serge-Charles Bories titrait « Le Général à la Société des Lettres ».



Salles-Curan et son ancien clocher - Aquarelle d'Eugène Viala

Renseignements pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8 h 30 à 12 h
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13 h 30 à 17 h

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale :

- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 10 h à 12 h 30

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale :

- Mercredi et samedi de 10 h à 12 h

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 9 h à 12 h
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Samedi de 9 h à 12 h

Réalisé et édité par la Mairie de SALLES-CURAN

1 Place de la Mairie

12410 SALLES-CURAN

Tél 05 65 46 35 21

contact@salles-curan.fr